



Rapport Financier 2022

Sommaire du Rapport financier

1 – Présentation de la Caisse régionale (Chiffres Clés)	2
2 – Informations économiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance	3
3 – Examen de la situation financière et du résultat 2022	4
3.1 La situation économique	4
3.1.1 Environnement économique et financier global	
3.1.2 Environnement local et positionnement de la Caisse régionale sur son marché	8
3.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice	13
3.1.4 Les faits marquants	16
3.2 Analyse des comptes consolidés	18
3.2.1 Organigramme du groupe Crédit Agricole	18
3.2.2 Présentation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe	19
3.2.3 Contribution de la Caisse régionale	19
3.2.4 Résultat consolidé	19
3.2.5 Bilan consolidé et variation des capitaux propres	20
3.2.6 Activité et résultat des filiales	22
3.3 Analyse des comptes individuels	22
3.3.1 Résultat financier sur base individuelle	22
3.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle	22
3.3.3 Hors-Bilan sur base individuelle	23
3.4 Capital social et sa rémunération	24
3.4.1 Les parts sociales	24
3.4.2 Les certificats coopératifs d'associés	24
3.5. Autres filiales et participations	24
3.5.1 Filiales non consolidées	24
3.5.2 Participations	24
3.6. Tableau des 5 derniers exercices	25
3.7. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour la Caisse Régionale	25
3.7.1 Evénements postérieurs à la clôture	25
3.7.2 Les perspectives 2023	25
3.8. Informations diverses	26
3.8.1 Informations sur les délais de paiement	26
3.8.2 Informations relatives aux comptes inactifs	27
3.8.3 Charges non fiscalement déductibles	27
4 – Facteurs de risques et informations prudentielles	28
4.1 Informations prudentielles	28
4.2 Facteurs de risques	28
4.2.1 Facteurs de risques liés à la Caisse régionale de Guadeloupe et à son activité	28
4.2.2 Risques de crédit et de contrepartie	29
4.2.3 Risques financiers	31
4.2.4 Risques opérationnels et risques connexes	33
4.2.5 Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue	36
4.2.6 Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale	38
4.2.7 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	40
4.3 Gestion des risques	42
4.3.1 Appétence aux risques, Gouvernance et organisation de la gestion des risques	42
4.3.2 Dispositif de stress tests	46
4.3.3 Procédures de contrôle interne et gestion des risques	47
4.3.4 Risques de crédit	56
4.3.5 Risques de marché	67
4.3.6 Gestion du bilan	69
4.3.7 Risques opérationnels	75
4.3.8 Risques juridiques	78
4.3.9 Risques de non-conformité	78

Rapport financier

1. PRESENTATION DE LA CAISSE REGIONALE

NOTRE MODELE D'AFFAIRES 2022

CAISSE REGIONALE DE GUADELOUPE,
BANQUE COOPERATIVE DE PLEIN EXERCICE
DU GROUPE CREDIT AGRICOLE



NOS RESULTATS

125,4 M€ de PNB
19,6 M€ de résultat net social
89% des résultats investis localement
136 842 contrats d'assurance des biens et personnes
2 471 M€ d'encours de crédits
2 566 M€ d'encours de collecte globale (dont livrets sociétaires)
494 M€ investis dans des projets sur le territoire
3 projets portés par la Fondation

NOTRE CREATION DE VALEUR

LE PROJET

ENTITES GROUPE

NOS PÔLES SPECIALISES
Centres d'affaires entreprises
Agences professionnelles
Pôle immobilier
Habitat à distance
Banque privée
Agence succession

Nos valeurs
Proximité – Responsabilité – Solidarité

Nos missions
 - Accompagner nos clients dans la réussite de leurs projets de vie
 - Contribuer au développement socio-économique de notre territoire
 - Affirmer notre modèle économique de banque coopérative, qui repose sur le principe de vote démocratique : une personne = une voix

ETRE LE PARTENAIRE DE NOS CLIENTS

ETRE LE PARTENAIRE DE NOS CLIENTS
Banque universelle de proximité,
 Nos métiers sont complémentaires pour apporter le meilleur de la banque à tous nos clients, quels que soient leurs projets, leur localisation, leur situation.

Banque de la relation client,
 Nous accompagnons tous les clients dans la durée, de façon globale et personnalisée.

NOTRE MODELE RELATION CLIENTS
100% HUMAIN, 100% DIGITAL
 Une banque de proximité multicanale qui permet à ses clients de choisir le mode de contact qui leur convient le mieux.

BANQUE
Epargne
Crédit
Services bancaires
Financement spécialisé

ASSURANCE
De biens
De personnes
Vie et prévoyance

IMMOBILIER
Promotion
E-Immo



“CAP” - OBJECTIFS DU PROJET

« DEVENIR L'ENTREPRISE RÉFÉRENTE DE LA SATISFACTION CLIENT, DURABLEMENT RENTABLE, POUR DÉVELOPPER NOTRE MODÈLE DE BANQUE RÉGIONALE DE PLEIN EXERCICE (BRPE) UTILE AU TERRITOIRE »

CE QUI NOUS DIFFRENCIE :	Notre entreprise, fondée en 1921, conserve 89% de ses résultats au service du territoire des îles de Guadeloupe.	Notre gouvernance, qui s'appuie sur des administrateurs élus par nos sociétaires	Nous plaçons les femmes et les hommes au cœur de nos finalités	Notre vision à long terme
	Notre implication au plus près du territoire pour faire vivre et grandir les projets locaux	Notre soutien à l'innovation, en créant des liens sur le territoire et en accompagnant les transitions économiques et sociétaires		Notre proximité relationnelle

2. INFORMATIONS ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES – DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE (DPEF)

La Caisse régionale n'est pas encore soumise à la DPEF.

La nouvelle règle s'appliquera à partir de 2025 sur la date de référence du 31.12.2024.

3. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT 2022

3.1 La situation économique

3.1.1 Environnement Economique et financier global

RETROSPECTIVE 2022

Le scénario élaboré fin 2021 supposait un assagissement de la demande post-pandémie et un desserrement des contraintes pesant sur l'offre. Il s'articulait autour d'une double normalisation avec, d'une part, une croissance restant soutenue après une période de vigueur inhabituelle, et, d'autre part, une modération de l'inflation.

En février 2022, le choc dramatique lié à la guerre russo-ukrainienne est venu percuter ce scénario *via* trois canaux principaux : la confiance, en constituant une source d'inquiétudes, l'offre, en provoquant des pénuries avérées ou anticipées, la demande, en stimulant l'inflation. Comme lors de la crise Covid, une hiérarchie des vulnérabilités nationales s'est établie selon de multiples critères : degré d'éloignement de la zone de guerre, importance des échanges commerciaux avec les belligérants (dont la dépendance à l'égard des importations de céréales, de gaz et de pétrole et le « mix » énergétique), choc sur les termes de l'échange et capacité à atténuer la hausse des prix (notamment à l'aide de subventions publiques).

Si les pays ont été diversement affectés par ce nouveau choc, aucun n'a échappé à l'accélération et à la diffusion de l'inflation, suscitant des resserrements monétaires plus massifs et plus précoces et conduisant à revoir à la baisse la croissance. Seule la Chine a fait figure d'exception notable en échappant à l'inflation.

Après une croissance forte (8,1%) en 2021 soutenue par les exportations dopées par les plans de relance occidentaux et une politique monétaire très accommodante, la **Chine** a en effet pâti d'un ralentissement affectant tous les pans de son économie : secteur immobilier, consommation privée, commerce extérieur. Les restrictions anti-Covid ont perturbé la production industrielle et la consommation mais l'atonie de la demande interne a permis de contenir l'inflation ; le ralentissement mondial et la hausse des prix des matières premières ont commencé à peser sur la croissance et la balance commerciale, ; les déséquilibres structurels (immobilier, endettement, démographie) ont accentué l'impact défavorable de la conjoncture sur l'activité. La croissance s'est ainsi établie à 3%, loin de la cible « autour de 5,5% » prévue en mars.

Bien qu'éloignés de l'épicentre du conflit et encore portés par l'élan d'une reprise post-Covid (croissance de 5,9% en 2021) largement due à une consommation « sur-stimulée », les **États-Unis** ont affiché une croissance en repli sensible (2,1% en 2022). Après avoir commencé l'année 2022 par deux trimestres consécutifs de contraction du PIB¹, la croissance s'est reprise grâce aux amortisseurs hérités de la pandémie : accumulation d'une épargne abondante (concentrée sur les hauts revenus) et marché du travail très tendu. Des créations d'emplois robustes, couplées à un taux de participation (62,3% en décembre) encore inférieur d'un point de pourcentage, à son niveau pré-crise, se sont traduites par une baisse du taux de chômage (3,5%) et des hausses de salaires vigoureuses (6,2% sur un an en novembre), compensant partiellement une inflation forte. Stimulée par l'offre puis rapidement par la demande, l'inflation sur 12 mois est passée de 7,5% en janvier 2022 à 6,5% en décembre après avoir atteint un pic en juin à 9,1%. Quant à l'inflation sous-jacente, elle n'a que faiblement diminué (5,7% en décembre contre 6% en janvier et un pic à 6,6% en septembre).

A l'issue d'une croissance très soutenue 2021 (5,3%) et après avoir été portée au premier semestre 2022 par le rebond post-Omicron, la **zone euro** a subi à partir de l'été la matérialisation brutale d'une offre bien plus limitée de gaz russe, du choc sur les termes de l'échange², de l'accélération de l'inflation et du resserrement des conditions financières. Le ralentissement a été violent : de 5,5% au premier trimestre 2022, le rythme annuel de croissance du PIB s'est replié à 2,3% au troisième trimestre. En dépit d'une contribution externe légèrement négative (-0,3 point de pourcentage), la croissance est néanmoins restée élevée sur l'ensemble de l'année (3,5%) grâce au dynamisme de la demande interne : la consommation des ménages et l'investissement ont, respectivement,

¹ En variation trimestrielle annualisée, le PIB s'est contracté de 1,6% puis de 0,6%. Le recul du premier trimestre est imputable à une contribution fortement négative des exportations nettes ; celui du deuxième trimestre est essentiellement expliqué par le déstockage. D'autres variables nécessaires au diagnostic (dont revenu réel des ménages hors transferts et emploi salarié non agricole, etc.) ayant bien résisté, cette période n'a pas été officiellement qualifiée de récession par le NBER.

² Le renchérissement des importations d'énergie sur les neuf premiers mois de 2022 par rapport à la même période de 2021 équivaut à 4,3 points de PIB. Avant la redistribution de la charge entre acteurs (essentiellement via le soutien de l'État aux ménages et aux entreprises et le transfert de la hausse des coûts des producteurs aux consommateurs), ce surcoût affecte les agents selon leur consommation relative d'énergie : 29% aux ménages, 68% aux entreprises et 3% aux administrations.

progressé de 4% et 4,3%³. La robustesse de la consommation est largement expliquée par les « séquelles » de la crise du Covid : résistance du marché du travail et épargne abondante.

En effet, en dépit d'un ralentissement des créations d'emplois et d'une hausse du taux de participation (à 74,9% au troisième trimestre), la « rétention d'emplois », élément essentiel de la stratégie déployée lors du Covid, a permis la poursuite de la baisse du taux de chômage (à 6,5% en novembre 2022 contre 7,1% un an auparavant). Si le soutien public (1,3% de PIB en 2022 dont plus de la moitié en faveur des ménages) et la progression des salaires nominaux n'ont pas permis de préserver le revenu disponible réel (en recul de 0,4% sur les trois premiers trimestre de l'année), la perte de pouvoir d'achat ne s'est pas traduite par une baisse de la consommation : l'excès d'épargne accumulé avec la crise (d'environ 1000 milliards d'euros mi-2022) a contribué à la résistance de la demande intérieure, qu'aurait dû handicaper une inflation très vive.

Le taux d'inflation a plus que doublé entre janvier 2022 (5,1% en glissement annuel) et son pic (10,6% en octobre) avant de se replier (9,2% en décembre) : la décélération de l'inflation dans le secteur de l'énergie (25,5% contre 34,9% en novembre) a amorti l'accélération des prix des autres composantes (services, biens industriels non énergétiques, produits alimentaires). Si le redressement de l'inflation sous-jacente a d'abord été causé par les contraintes d'offre (goulets d'étranglement et pénuries d'intrants), l'importance des facteurs de demande s'est progressivement accrue à la faveur de la levée des restrictions liées à la pandémie, notamment dans les services. Les sources d'inflation en amont se sont en outre lentement diffusées. L'inflation sous-jacente est ainsi passée de 2,3% en janvier à 5,2% en décembre.

Au fur et à mesure de l'accélération et de la diffusion de l'inflation, comportant le risque de la voir s'installer durablement, le discours puis les actions des banques centrales se sont durcis. La priorité accordée à la lutte contre l'inflation s'est traduite par des resserrements monétaires agressifs.

Aux **États-Unis**, le brusque revirement « *hawkish* » du FOMC fin 2021 s'est singulièrement renforcé au cours du premier trimestre de 2022. Des hausses du taux des *Fed Funds* ont été entreprises à partir de mars. Totalisant 425 points de base sur l'année, elles ont porté la fourchette cible à 4,25%-4,50% en fin d'année. Le resserrement quantitatif (*Quantitative Tightening* ou QT) a commencé en juin (plafonds de remboursement mensuels de 30 milliards de dollars en *Treasuries* et de 17,5 milliards de dollars en *Mortgage-Backed Securities*, soit un total de 47,5 milliards de dollars, niveau qui a ensuite été doublé pour atteindre un plafond mensuel de 95 milliards de dollars).

Enfin, en décembre, le procès-verbal du FOMC est venu éclairer les intentions des responsables de la *Fed* : ambition réaffirmée de faire baisser l'inflation vers la cible de 2%, ralentissement du rythme des hausses de taux ne signalant ni une moindre détermination à atteindre l'objectif de stabilité des prix ni un jugement selon lequel l'inflation serait déjà sur une trajectoire descendante persistante, maintien d'une politique restrictive « pendant une période prolongée » (jusqu'à ce que, précisément, l'inflation se rapproche de la cible), précisant qu'il serait inapproprié de commencer à baisser le taux des *Fed Funds* en 2023.

En **zone euro**, après dix années d'accommodation monétaire ininterrompue, la BCE a débuté un cycle de remontée de ses taux directeurs en juillet. Sur l'ensemble de l'année, les hausses ont atteint 250 points de base, portant les taux de dépôt et de refinancement à, respectivement, 2% et 2,50%. Le volet « non conventionnel » a également été durci : fin des achats nets en mars au titre du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*) et en juillet au titre de l'APP (*Asset Purchase Programme*), durcissement des conditions de liquidité avec la fin des opérations TLTRO-3 en juin.

Sur les **marchés financiers**, l'année 2022 a été difficile puisque marquée par des hausses violentes des taux d'intérêt, et des marchés actions en repli.

Les taux américains à deux ans ont progressé de 380 points de base (pb) à 4,50% alors que les taux à dix ans ont augmenté de 240 pb (3,90%). Les taux souverains allemands à deux ans (2,70% fin décembre) et dix ans (2,55%) se sont, respectivement, redressés de 330 et 275 pb. Les taux souverains (qu'il s'agisse des taux à deux ou dix ans) sont donc revenus à des niveaux inconnus depuis le sommet atteint en 2007, à l'aube de la crise financière de 2008 qui allait les faire s'engager sur la voie du grand repli, repli assorti d'une tendance à l'aplatissement de la courbe se terminant par une inversion légère en Allemagne, franche aux États-Unis. En effet, fin 2021, les courbes de taux d'intérêt (écart entre les taux souverains à 2 et 10 ans) étaient encore ascendantes et offraient une pente de, respectivement, environ 80 et 50 pb aux États-Unis et en Allemagne. Selon la vigueur et la maturité des resserrements monétaires, les courbes se sont progressivement aplaties pour s'inverser aux États-Unis (juillet) puis en Allemagne (novembre). Les écarts de rémunérations entre les échéances longue et courte étaient négatifs fin décembre 2022 (d'environ 60 pb aux États-Unis et 15 pb en Allemagne). Par ailleurs, les primes de risque ont progressé d'environ 20 pb en France et en Espagne pour s'établir, respectivement à 55 et 97 pb au-dessus du Bund, tandis que le spread italien a augmenté de près de 80 pb à 213 pb.

Alors que le marché actions américain (S&P500) a perdu 20% au cours de l'année, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 ont respectivement reculé de 12% et 10%. Enfin, l'aversion au risque et un resserrement monétaire américain puissant

³ Les performances nationales se sont révélées très hétérogènes puisque la croissance allemande a atteint 1,8% (2,6% en 2021), que la France et l'Italie ont crû aux rythmes de, respectivement, 2,6% (6,8% en 2021) et 3,9% (6,7% en 2021) alors que l'Espagne progressait encore de 5,5% (5,5% en 2021).

et précoce ont profité au dollar. L'euro a ainsi continuellement baissé contre dollar jusqu'en septembre, enregistrant une dépréciation sur 9 mois de 14%. A la faveur d'une croissance économique plus résistante qu'anticipé et de resserrement de la BCE, l'euro s'est ensuite repris limitant sa dépréciation contre dollar à -6% sur 2022 %.

PERSPECTIVES 2023

Le scénario continue de s'écrire à l'ombre de la guerre russo-ukrainienne : une guerre qui affecte les pays proches de l'épicentre du conflit mais aussi ceux qui en sont éloignés, au travers du renchérissement des prix voire du risque de pénurie de matières premières énergétiques ou alimentaires. Les ressorts puissants de la reprise post-Covid se détendent et les économies s'apprêtent à « flirter » avec la récession selon des degrés variés. Si des récessions violentes semblent pouvoir être évitées, cela tient, paradoxalement, aux amortisseurs hérités de la pandémie sous la forme, essentiellement, d'une épargne privée encore abondante et de marchés du travail assez résistants.

Aux **Etats-Unis**, les piliers qui ont permis à une croissance soutenue (surtout de la consommation) de se maintenir au-delà des attentes s'affaissent progressivement : marché du travail tendu mais ralentissement des créations nettes d'emplois, croissance élevée des salaires nominaux mais perte de pouvoir d'achat impliquant des ponctions sur l'épargne accumulée durant la pandémie et des emprunts via les cartes de crédit, enquêtes auprès des entreprises orientées à la baisse, ralentissement de l'investissement non résidentiel et résidentiel. Il est vain de compter sur une action contra-cyclique des politiques budgétaire et/ou monétaire : les élections de mi-mandat de 2022 ont produit un pouvoir divisé, peu propice à une quelconque relance budgétaire et la Fed a clairement indiqué qu'elle se concentrerait sur l'inflation, au prix d'endurer une récession à court terme.

Or, bien que son pic ait été franchi, l'inflation totale est élevée ; l'inflation sous-jacente semble résister et ne devrait décélérer que lentement. Le ralentissement de la croissance et un meilleur fonctionnement des chaînes d'approvisionnement devraient permettre un repli plus net de la hausse des prix fin 2023 : l'inflation totale se rapprocherait alors de 3% et l'inflation sous-jacente passerait sous 3%. Si l'inflation devait refluer plus rapidement que prévu, un atterrissage en douceur ne pourrait être exclu. Mais notre scénario central penche en faveur d'une légère récession en milieu d'année conduisant à un ralentissement marqué de la croissance en 2023 (à 0,6%).

En **Chine**, l'inflexion concernant la politique zéro-Covid a rapidement réjoui les observateurs. La nécessité de « vivre avec le virus » devrait néanmoins continuer de peser sur la croissance dont le rebond prévu dépendra essentiellement de la demande interne. Cette dernière sera elle-même conditionnée par trois facteurs : l'ampleur du soutien accordé par les autorités au secteur immobilier (un soutien contraint car l'État chinois ne veut pas se positionner comme prêteur en dernier ressort d'un secteur qu'il considère comme responsable de son surendettement), la capacité de l'État à créer un choc de confiance suffisant pour libérer une partie de l'épargne de précaution et stimuler la consommation, l'attitude du pouvoir à l'égard du secteur privé, pénalisés ces deux dernières années par la stratégie zéro-Covid et le resserrement réglementaire. Compte tenu d'une contribution du commerce extérieur légèrement négative, au mieux nulle, et d'un investissement encore freiné par la restructuration du secteur de l'immobilier, la croissance devrait accélérer autour de 5%, en raison notamment d'effets de base favorables dans les secteurs des services.

En **zone euro**, à l'essoufflement naturel de la croissance post-pandémique s'ajoute le choc plus durable qu'est la guerre en Ukraine. La lisibilité de la situation conjoncturelle est complexifiée par la succession de chocs, à savoir la crise COVID et la guerre en Ukraine. Qu'hérite-t-on de la pandémie ? Un marché du travail encore solide, un excès d'épargne substantiel mais largement entamé pour les ménages les plus modestes, une inflation que l'on espérait temporaire. Alors que le débat sur la nature précise de l'inflation et les responsabilités respectives de l'offre et de la demande n'est pas tranché, force est de constater que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement diminuent, que la modération de l'inflation mondiale se diffuse mais que les effets de second tour sont visibles : la contagion de la hausse des prix de l'énergie, aux prix à la consommation, via les coûts de production est patente avant même que ne soit incriminée une quelconque boucle prix-salaires. Qu'implique la guerre en Ukraine ? Un renchérissement durable du prix des importations d'énergie. Les effets de la dégradation des termes de l'échange, de l'inflation et de la perte de compétitivité sur les volumes d'exportation et les parts de marché vont se déployer progressivement.

Notre scénario pour la zone euro table certes sur un repli de l'inflation (définition *HICP*) moyenne (prévue à 7,5%) mais elle resterait élevée (4,5% fin 2023) et pèserait sur la demande interne. Alors que les exportations nettes soustrairaient de la croissance (contribution négative de 0,7 point de pourcentage), la demande intérieure et les stocks apporteraient encore des contributions légèrement positives (de respectivement 0,6 et 0,2 point de pourcentage). Notre scénario retient ainsi, globalement, une décélération marquée de la croissance en 2023 (à 0,1% après 3,4% en 2022) mais aussi, au-delà, un rythme d'expansion durablement plus faible. Ce scénario repose toujours sur des hypothèses fortes concernant l'approvisionnement en gaz, ainsi que son prix. Si la perspective de coupures de courant pendant l'hiver semble s'éloigner avec un climat favorable et le redémarrage des centrales nucléaires, les difficultés d'approvisionnement en gaz naturel à un coût « non punitif » ont vocation à durer tant que dure la guerre en Ukraine voire au-delà.

En **France**, même partiellement amortis par le bouclier tarifaire, les effets de l'inflation sur le revenu des agents devraient se traduire par un freinage de la demande en première moitié de l'année 2023 ; une brève contraction du PIB n'est pas exclue. Couplée à un resserrement monétaire agressif qui finira par contraindre l'investissement alors

que la plupart des entreprises subissent déjà des pressions sur leurs marges, l'activité économique ne repartirait que de manière assez lente au second semestre, certains secteurs industriels restant plus durablement pénalisés par les prix élevés de l'énergie. Sur l'année 2023, avec une consommation des ménages progressant de 0,2%, un investissement total stable et une contribution extérieure nette négative, la croissance moyenne atteindrait 0,3%. Ce scénario suppose un marché du travail légèrement moins dynamique : les créations d'emplois devraient ralentir et les défaillances retrouveraient leurs niveaux d'avant-crise. Une remontée modérée du taux de chômage (à 7,5%) et une progression des salaires de nouveau inférieure à l'évolution des prix pèseraient donc sur la consommation. L'inflation atteindrait en effet son pic en début d'année 2023 mais ne refluerait que lentement tout au long de l'année (prix à la consommation, définition INSEE : 5,2% en moyenne, 3,7% en fin d'année). Avec une inflation toujours élevée, les ménages devraient alors piocher dans leur épargne pour maintenir leurs dépenses essentielles : le taux d'épargne diminuerait avant de progressivement revenir vers 15%, proche de sa moyenne d'avant pandémie.

En termes de politique monétaire, la priorité reste accordée à la lutte contre l'inflation. Les banques centrales ne prendront pas le risque de baisser la garde trop vite et le pivot espéré par les marchés sera moins le prélude à une baisse rapide qu'à une pause.

Aux **Etats-Unis**, après des hausses de taux agressives en 2022 totalisant 425 points de base portant la fourchette cible à 4,25%-4,50%, la *Fed* a signalé son intention de ralentir le rythme des hausses tout en précisant que le resserrement n'était pas parvenu à son terme. Notre scénario monétaire table sur un ralentissement du rythme des hausses de taux (25 points de base lors de chacune des réunions du FOMC de février, mars et mai) portant la fourchette cible du taux des *Fed funds* à un pic de 5%-5,25%, en ligne avec le *Dot Plot* de décembre. Forte de son expérience, la *Fed* devrait rester prudente et ne pas s'engager dans un assouplissement trop précoce : ses taux resteraient sur ce plateau durant le reste de l'année 2023. Le retour durable de l'inflation vers l'objectif de 2% étant un préalable à l'assouplissement, ce dernier n'interviendrait pas avant 2024. Par ailleurs, après avoir atteint son rythme maximum en septembre, le dégonflement du bilan de la *Fed* va se poursuivre comme annoncé en mai. Le resserrement quantitatif (*Quantitative Tightening* ou QT) devrait prendre fin lorsque sera entrepris l'assouplissement par des baisses de taux directeurs, afin que les deux outils monétaires ne fonctionnent pas à l'encontre l'un de l'autre. La fin du QT n'interviendrait donc pas en 2023.

En **zone euro**, lors de sa réunion de fin décembre, la BCE a revu ses prévisions d'inflation à la hausse (6,3% en 2023, 3,4% en 2024, 2,3% en 2025) et de croissance à la baisse (0,5% en 2023, 1,9 % en 2024 et 2025). En ligne avec une inflation plus soutenue, la BCE a relevé ses taux de base pour porter le taux de dépôt à 2%, et a accompagné ce mouvement d'un discours très volontariste : les taux d'intérêt devront encore augmenter significativement à un rythme régulier pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et garantir un retour rapide de l'inflation vers l'objectif de 2% à moyen terme. Dans notre scénario, la BCE continuerait de relever ses taux directeurs jusqu'à porter, en juin 2023, les taux de refinancement et de dépôt à, respectivement, 4,25% et 3,75%, niveaux sur lesquels ils resteraient assez durablement puisqu'un assouplissement monétaire n'interviendrait pas avant mi-2024. Ce scénario est agressif mais un changement de cap par rapport aux annonces de la BCE nécessiterait une amélioration significative des perspectives d'inflation, une détérioration radicale de la croissance ou des tensions extrêmes sur les marchés financiers : aucun de ces facteurs ne semble se profiler.

En décembre, la BCE a également dévoilé quelques éléments de son QT, annonçant une stratégie prudente et progressive de réduction de son bilan de 15 milliards d'euros entre mars et juin via le dégonflement des titres détenus dans le cadre du PSPP (*Public Sector Purchase Programme*). Les détails sur les développements ultérieurs du QT seront fournis en février. Notre scénario retient une diminution de 20 milliards d'euros par mois à partir du troisième trimestre, concentrée sur les titres publics (PSPP). Enfin, le resserrement par les taux et les quantités s'accompagne d'un changement des modalités des *TLTROs* (*Targeted longer-term refinancing operations*) incitant les banques à rembourser ces crédits par anticipation : compte tenu de l'importance du crédit bancaire en zone euro, ce canal pourrait se révéler le plus puissant en matière de durcissement monétaire.

Sous l'influence du resserrement monétaire et d'une inflation encore élevée, les taux d'intérêt à long terme devraient continuer de légèrement se tendre avant de se replier vers la mi-2023, lestés par le ralentissement voire une probable récession. Ce scénario maintient l'inversion des courbes de taux d'intérêt (2 ans-10ans) : franche aux États-Unis, modérée en Allemagne.

Le taux souverain américain (*US Treasuries*) à dix ans culminerait autour de 4,15% au cours du premier semestre 2023 et la pente deux ans-dix ans atteindrait son inversion maximale (105 points de base) au premier trimestre 2023. Notre scénario retient un taux américain à 10 ans excédant très légèrement 4% fin 2023. En zone euro, les anticipations de politique restrictive de la BCE devraient peser sur les perspectives de croissance et soutenir la demande pour les titres longs sans risque : les emprunts d'État, peu prisés par les investisseurs individuels et le secteur privé au cours de la dernière décennie en raison de rendements faibles, retrouveraient les faveurs de ces investisseurs. La politique de la BCE n'entraînerait donc qu'une hausse limitée des taux d'intérêt à long terme. Par ailleurs, le remboursement des *TLTROs* pourrait à court terme atténuer la pénurie de titres et susciter des pressions modestes à l'élargissement des spreads périphériques. Notre scénario retient un taux du Bund (taux allemand 10 ans) à 2,60% fin 2023 et des primes de risque française et italienne proches de, respectivement, 60 et 220 points de base par rapport au Bund.

Après avoir été soutenu par l'aversion au risque, une croissance sur-stimulée et un resserrement monétaire précoce et puissant aux États-Unis, le dollar voit les facteurs propices à son appréciation soutenue se

dissiper progressivement. La devise américaine devrait céder un peu de terrain en 2023. Notre scénario table sur un cours EUR/USD à 1,10 fin 2023.

3.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché (données au 30/09/22)

Des tensions inflationnistes toujours aussi pesantes sur la reprise économique

La conjoncture économique en Guadeloupe demeure favorable, mais l'inflation commence à peser sur plusieurs indicateurs. Les chefs d'entreprises constatent une nouvelle progression de l'activité, tirée par la consommation des ménages, les hausses de salaires et les mesures publiques en faveur du pouvoir d'achat.

En parallèle, les indicateurs du marché de l'emploi conservent une bonne dynamique : le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, en fin de mois, diminue de 3,1% par rapport au trimestre précédent. Les professionnels interrogés prévoient d'accroître leurs investissements sur les douze prochains mois, pour répondre à la hausse d'activité.

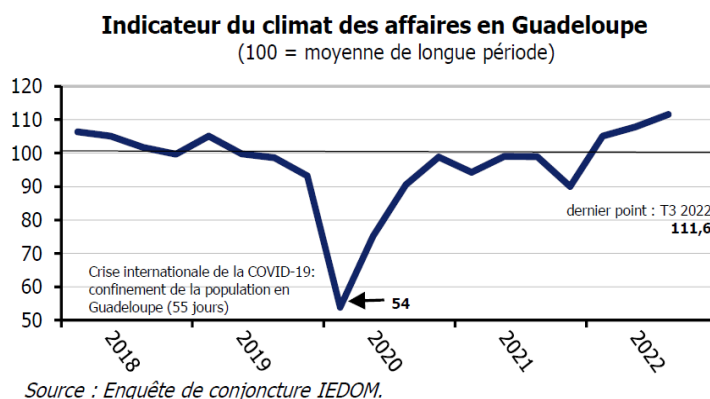
Pour autant, ils font part d'une nette dégradation de leurs charges, liée au contexte inflationniste. Par ailleurs, leur trésorerie se dégrade, en dépit de politiques de recouvrement des créances plus agressives.

Dans le détail, l'activité s'améliore dans l'ensemble des secteurs, à l'exception de l'industrie où elle peine à décoller. Les secteurs du commerce, des services marchands, du BTP et du tourisme restent dynamiques.

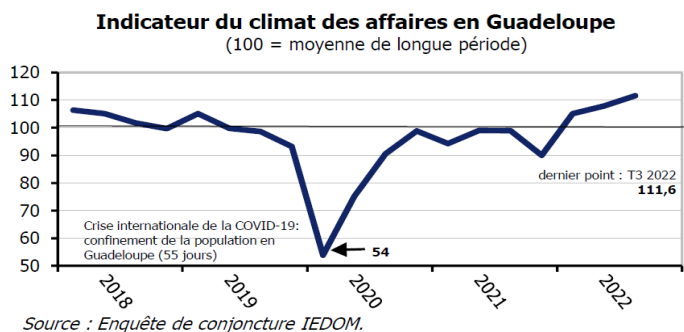
Cependant, le secteur du BTP subit la hausse des coûts et les difficultés d'approvisionnement, tandis que la forte hausse des prix des billets d'avion impacte celui du tourisme.

Le climat des affaires s'améliore grâce à l'activité

Entre juin et septembre 2022, l'indicateur du climat des affaires progresse à 11,6 points à 111,6 points, au-dessus de sa moyenne de long terme (+3,7 points). Les professionnels interrogés perçoivent une augmentation de l'activité, portée par le desserrement des restrictions sanitaires depuis fin mars.



Par ailleurs, les délais de paiement diminuent en raison d'un renforcement des politiques de recouvrement. Selon les chefs d'entreprise, ces dynamiques devraient perdurer. Pour autant, le contexte géopolitique (retards de livraison, hausse du coût des matières premières, etc.) continue de peser sur leur trésorerie qui se dégrade.

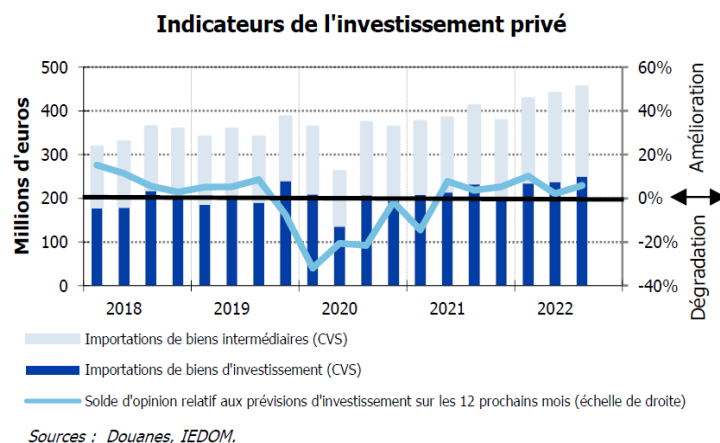


Un redressement de l'activité limité par l'impact croissant de l'inflation

Au 3e trimestre 2022, le regain d'activité se poursuit. Cependant, la situation financière des entreprises se dégrade en raison du contexte inflationniste. À fin septembre, 41 % des professionnels interrogés constatent un alourdissement des charges d'exploitation (contre 38 % à fin juin). Ainsi, les indicateurs de vulnérabilité des entreprises se détériorent : les impayés sur effets de commerce progressent de 8,6 % sur trois mois (126 impayés enregistrés au 3e trimestre), tandis que les créations d'entreprises reculent de 7 % (1 086 créations au cours du 3^{ème} trimestre).

Des investissements nécessités par la reprise

Fin septembre 2022, les investissements des entreprises du secteur privé progressent. Sur trois mois, les importations de biens d'investissement augmentent de 5,1 % (+1,6 % au trimestre précédent). En glissement annuel, les immatriculations de véhicules utilitaires sont plus élevées qu'au 3e trimestre 2021 (+16,3 %, après -3,3 % trois mois plus tôt). Les chefs d'entreprise envisagent de poursuivre leurs efforts : 34 % des répondants à l'enquête de conjoncture prévoient d'augmenter leurs investissements sur les douze prochains mois (28 % au 2^{ème} trimestre). Par ailleurs, l'investissement privé reste orienté à la hausse, en dépit d'une légère remontée des taux moyens des crédits à l'équipement de la place guadeloupéenne (+0,19 point sur trois mois à 1,96 %, après -0,10 point au trimestre précédent).

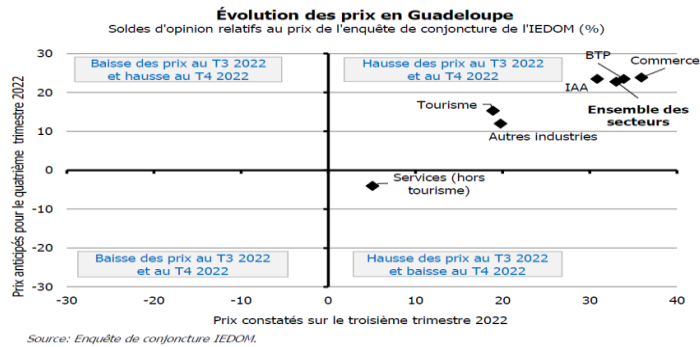


Cependant, la majorité des chefs d'entreprise interrogés par l'IEDOM déclarent subir une hausse du coût des matières premières (90 % professionnels interrogés). Depuis le début de l'année, le surcoût atteint 17 % en moyenne. Plus de 70% d'entre eux envisagent de répercuter cet accroissement au moins partiellement sur leurs prix de vente, alors qu'ils étaient deux tiers au trimestre dernier. Les prix pratiqués par les entreprises devraient augmenter dans l'ensemble des secteurs, à l'exception de celui des services marchands (hors tourisme). Les secteurs du commerce, du BTP et de l'industrie agroalimentaire (IAA) devraient procéder aux hausses tarifaires les plus marquées.

Une baisse des prix à la consommation favorisée par les aides à la pompe

Au 3e trimestre 2022, l'indice des prix à la consommation baisse. L'IPC atteint 109,4 points, soit une diminution de 0,4 % par rapport au 2e trimestre 2022. En France (hors Mayotte), l'évolution des prix stable sur trois mois (+0,2 %). Il diminue sous l'effet de la chute des prix de l'énergie (-8,2 % sur le trimestre), ainsi que celle des prix des transports (-14,3 %). La baisse des prix de l'énergie est notamment liée à la remise de 15 cts d'euros par litre instauré par le décret du 22 août, puis de 25 cts d'euros en septembre.

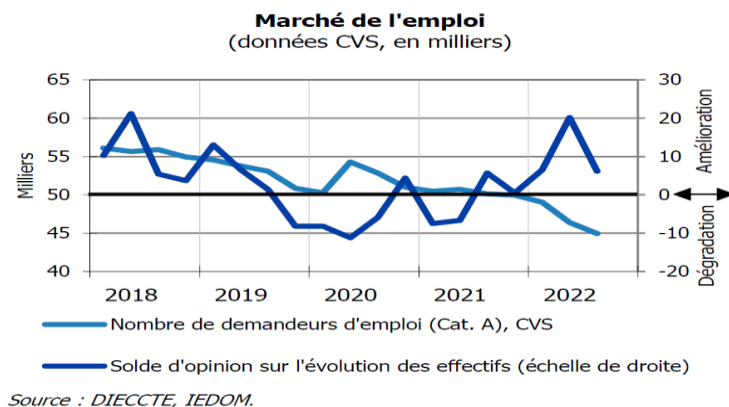
Toutefois, la baisse des prix est générale : les prix des services et des produits manufacturés reculent respectivement de 0,4 % et 0,1 %. Seuls les prix de l'alimentation augmentent (+3,6 %), en lien avec la tempête Fiona de septembre 2022.



Le marché de l'emploi bénéficie de l'amélioration de la conjoncture

Entre juillet et septembre 2022, les indicateurs du marché de l'emploi sont bien orientés. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'établit à 45 000 personnes (-3,1 %, après -5,4 % au 3e trimestre). En parallèle, 960 offres d'emploi sont déclarées en moyenne par mois (+4,3 %, après -5,2 % trois mois plus tôt).

Les professionnels interrogés souhaitent poursuivre le renforcement de leurs effectifs, pour faire face à l'accroissement d'activité. Toutefois, les chefs d'entreprise s'inquiètent d'effectifs plus âgés. Outre le vieillissement de la population, ils font face à des difficultés de recrutement des plus jeunes. L'inadéquation des qualifications ou le refus des emplois proposés sont mis en avant. Au 2^{ème} trimestre, 80 715 personnes travaillent dans le secteur privé en Guadeloupe.

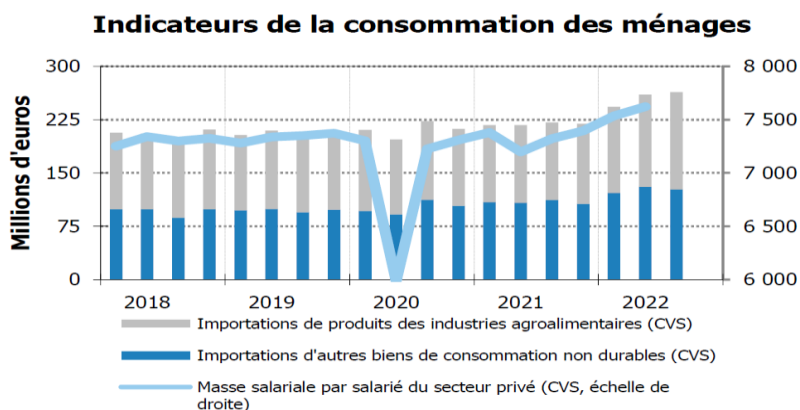


La consommation des ménages encouragée par les mesures de soutien du pouvoir d'achat

Au 3^e trimestre 2022, la consommation des ménages enregistre une légère progression. Les importations de biens de consommation non durables progressent de 1,2 % sur le trimestre (contre +7,2 % au trimestre précédent). Les immatriculations de véhicules de particuliers augmentent également de manière modérée (+0,3 %), après une augmentation marquée les mois précédents en raison de retards de livraison. Par ailleurs, cette légère augmentation de la consommation se fait dans des conditions d'octroi de crédits qui se resserrent : le taux moyen des crédits à la consommation en Guadeloupe s'établit à 4,55 % au 3^e trimestre (+0,28 point sur trois mois).

Globalement, les augmentations salariales et les mesures publiques en faveur du pouvoir d'achat contribuent à cette dynamique. Depuis le 1^{er} août 2022, le SMIC horaire est revalorisé à 11,07 € (+22 centimes) compte tenu de l'inflation. Au 2^{ème} trimestre, le salaire moyen dans le secteur privé progresse de 1,1 %. Dans le secteur public, le point d'indice utilisé pour le calcul des salaires augmente de 3,5 % à compter du 1^{er} juillet 2022.

Indicateurs de la consommation des ménages



Sources : Douanes, URSSAF, calculs IEDOM.

Amélioration de la balance commerciale

À fin septembre 2022, la balance commerciale s'améliore sur trois mois. Les exportations s'inscrivent en hausse de 13 %.

En un an, les exportations ont augmenté de 26,9 %. Cependant, cette évolution est principalement liée à réexpédition de produits pétroliers depuis la Guadeloupe (+19,7 % ce trimestre et +64,7 % en un an). Hors énergie, les exportations augmentent de 4,1 %.

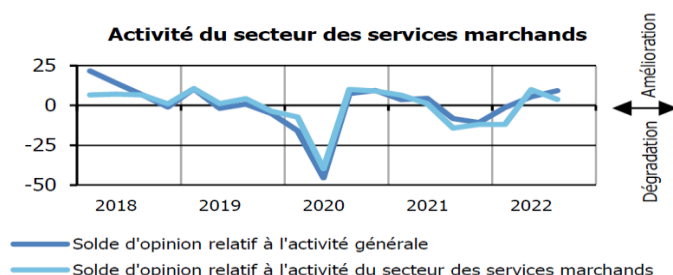
En parallèle, les importations reculent de 2 %. Dans le détail, elles diminuent principalement en raison de la baisse des importations d'énergie (-16 %). Les importations de produits de communication y contribuent également (-10%).

L'inflation freine les dynamiques sectorielles

L'impact du conflit Russo-Ukrainien s'accroît : La hausse des prix et les difficultés d'approvisionnement demeurent au centre des inquiétudes des chefs d'entreprise. Au 3e trimestre 2022, près de 90 % des entreprises interrogées confirment un impact du contexte géopolitique sur leur activité (+3,2 points par rapport au 2e trimestre), au moins jusqu'à la fin 2022. Par ailleurs, elles sont plus nombreuses à constater un impact fort du conflit (35 % des entreprises interrogées contre 28 % au 2e trimestre). Seuls 7 % d'entre elles estiment qu'elles seront épargnées (9 % au trimestre précédent).

L'activité des services marchands ralentit

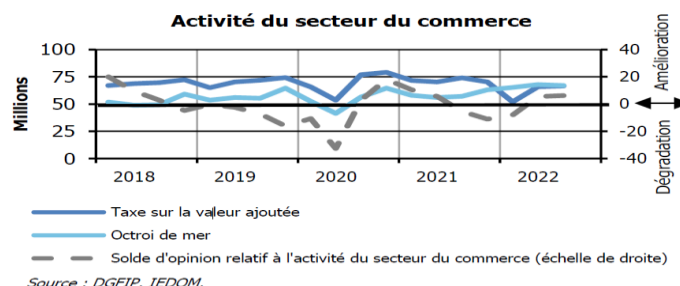
Au 3e trimestre 2022, l'activité du secteur des services marchands (hors tourisme) progresse, mais moins vite qu'au trimestre précédent. Les professionnels du secteur mettent en avant la détérioration des charges qui pèsent sur leur trésorerie. Dans ce contexte, ils se montrent prudents : ils ont l'intention de maintenir leurs investissements au même niveau sur les douze prochains mois, à effectifs constants. Ils anticipent une diminution de l'activité au 4^{ème} trimestre.



Source : DGFIP, IEDOM.

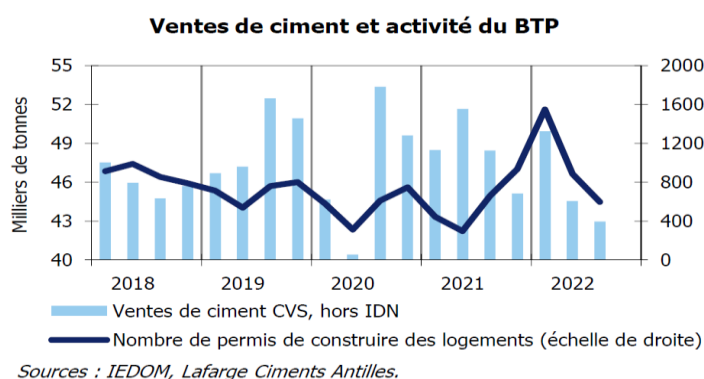
Une progression contenue de l'activité du secteur du commerce

De juillet à septembre 2022, les indicateurs du secteur du commerce évoluent peu, à l'instar de la consommation des ménages. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) enregistre une hausse (+0,9 %). De son côté, l'octroi de mer recule de 1,3 %. Enfin, les immatriculations de véhicules s'inscrivent également en très légère hausse (+0,3 %, CVS). Globalement, les professionnels interrogés notent, tout de même, une progression de l'activité.



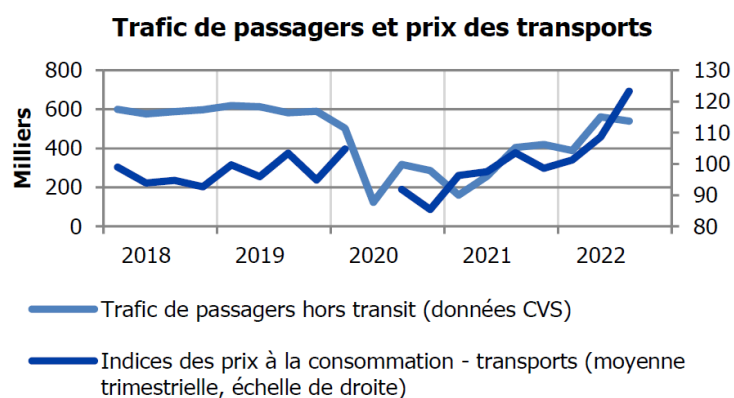
L'inflation et les délais d'approvisionnement freinent le secteur du BTP

Dans le secteur du BTP, les chefs d'entreprises font part d'inquiétudes croissantes. Au 3e trimestre 2022, ils constatent une dégradation de leur trésorerie. Les problématiques de prix des matériaux et d'approvisionnement entraînent le ralentissement des chantiers, voire leur report. Dans ce contexte, les ventes de ciments s'inscrivent en baisse (-3,5 %, après -10,8 % au précédent trimestre, CVS). Les permis de construire des logements diminuent également (-32,5 % après -42,8 % trois mois plus tôt). Le secteur pâtit aussi d'une commande publique moins dynamique. Au prochain trimestre, les professionnels du secteur s'attendent à une nouvelle dégradation de leur trésorerie.



L'activité touristique est entravée par la hausse des prix des billets d'avion

Au 3e trimestre 2022, l'activité touristique progresse moins qu'au 2e trimestre, selon les professionnels du secteur. Le nombre de passagers hors transit et le nombre de nuitées diminuent sur trois mois (respectivement -3,9 % et -12,4 %). Les prix des transports, tirés à la hausse par ceux de l'énergie, contribuent en partie à ce recul : l'indice des prix à la consommation des services de transport s'établit en moyenne sur le trimestre à 123,3 points (+14,6 points par rapport au 2e trimestre). En effet, en un an, le prix des billets d'avion entre la métropole et la Guadeloupe a subi une hausse de 29,7%. Toutefois, les chefs d'entreprises considèrent que l'évènement Route du rhum générera des retombées positives pour l'activité du secteur.



Source : Aéroport Pôle Caraïbe, Insee.

L'industrie pénalisée par les conditions d'échanges extérieurs

Dans les industries (hors IAA), l'activité diminue. Les chefs d'entreprises constatent une hausse de leurs charges liées aux tensions sur les prix des matières premières. Celles-ci sont exacerbées, pour certains, par l'évolution défavorable de la parité euro-dollar. Dans ce contexte, leur trésorerie est mal orientée.

La consommation des ménages bénéficie à l'industrie agroalimentaire, mais le secteur primaire demeure fragilisé

Au troisième trimestre 2022, l'activité du secteur s'améliore, tirée par la consommation des ménages de produits des IAA. Les importations de produits des IAA progressent de 5,2 % sur trois mois (+7,6 % au trimestre précédent). Toutefois, la hausse des prix des matières premières et des matériaux de conditionnement continue de peser sur les charges du secteur. En parallèle, l'activité du secteur primaire évolue en demi-teinte. Les exportations de bananes progressent sur trois mois (+7,4 %), mais les abattages des filières porcines et bovines diminuent de nouveau (respectivement -9,1 % et - 1,9 %). Par ailleurs, les dégâts causés aux cultures par la tempête Fiona à mi-septembre laissent présager un 4ème trimestre de moins bon augure.

3.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice

Un fonds de commerce qui croît sur l'année, porté par la dynamique commerciale et les relais de croissance

Le nombre de clients s'établit à 153 743 et le taux de conquête brute affiche +3,74% en hausse de +0,5% par rapport à 2021. C'est accroissement est le fruit de la dynamique commerciale conduite depuis plus de 3 ans dans le cadre du projet d'entreprise Déclik21, et qui se poursuit à travers le projet Déclik+ à partir de 2023. Cette dynamique est également le résultat de la politique de modernisation et d'innovation de nos points de vente et de la qualité de service déployée pour nos clients, mesurée par la hausse de l'indice de recommandation client (IRC).

Famille agents économiques	Nombre de clients	Nb EER 12 mois	Part contrib	Taux de conquête brute
Entreprises	7 871	882	0,9%	11,21%
Professionnels	11 085	503	0,6%	4,54%
Particuliers	130 449	4 237	0,5%	3,25%
Agriculteurs	2 676	50	0,3%	1,87%
Autres	1 662	73	0,2%	4,39%
	153 743	5 745	0,5%	3,74%

L'attrait du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sur son marché est la traduction de son positionnement de banque de plein exercice, de sa politique de conquête, et de son attractivité à maintenir des interactions physiques avec sa clientèle par ses actions sur le territoire. Les éléments précités ont permis d'atteindre un nombre d'entrées en relation de 5 745 nouveaux clients dont 4 237 clients particuliers.

Cette évolution s'explique également par une politique d'entrée en relation plus ciblée depuis plusieurs années, axée sur la proactivité et une amélioration des délais grâce à la digitalisation des parcours clients.

Le Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a également mis l'accent sur la clientèle du marché des entreprises et des professionnels en créant des espaces dédiés ; les taux de conquête brute sur ces marchés sont respectivement de 11,21% et 4,54% en 2022.

L'activité crédits

L'encours des crédits en 2022, s'accroît de +9,2%, avec un montant global de réalisations de 494 millions € sur l'année. Cette amplification du rôle de leader place la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe comme le premier acteur bancaire du développement du territoire dans l'archipel de Guadeloupe et Saint-Barthélemy, confirmant ainsi son utilité auprès de ses clients.

Rubrique	Encours (M€)	Evol. 1 an
Total Crédits	2 471	9,2%
Dont habitat	1 046	5,7%
Dont trésorerie	440	0,2%
Dont équipement	888	17,6%
Dont autres créances	6	-49,4%
Dont comptes ordinaires	30	13,5%
Dont clientèle financière	52	64,5%
Dont créances rattachées et accessoires	9	5,7%

Les crédits d'équipement pour la troisième année consécutive sont en progression de +17,6%, soit un encours de 888 millions contre 754 millions € en 2021.

Les encours PGE s'amortissent légèrement : à fin décembre 2022, l'encours des PGE mobilisé en faveur de la clientèle depuis le début de mars 2022 est de 188 millions €.

Enfin, la consommation des ménages enregistre une progression, encouragée par les mesures de soutien du pouvoir d'achat. Dans ce contexte, les crédits de trésorerie progressent de +0,2%.

Pour autant cette évolution des crédits se fait dans des conditions d'octroi qui se resserrent.

Encours crédit consommation (yc créances rattachées)

Encours (M€)	Evol. 1 an
284	4,4%

Les réalisations

Le volume global de réalisations de nouveaux crédits s'établit à 494 millions € millions sur 2022, en progression de +20% par rapport à 2021.

Sur le marché des particuliers, les réalisations de crédits affichent 242 millions € contre 210 millions € en 2021, en progression +15,2% ; dans le détail, les crédits à la consommation progressent de +25,3% et les crédits à l'habitat sont également en progression de +9,2%. Globalement, les augmentations salariales et les mesures publiques en faveur du pouvoir d'achat contribuent à cette dynamique.

Concernant les professionnels, les entreprises et les collectivités, les réalisations ont atteint un niveau de montant historique de 251 millions € contre 203 millions en 2021, soit une hausse de 23,6%.

A noter, que la part des crédits aux ménages représente 49% et les crédits aux entreprises et professionnels représentent 51% des réalisations.

Réalisations	Réal. annuelles
CREDITS CONSOMMATION	99
CREDITS HABITAT	143
CREDITS AUX PROFESSIONNELS	251
Total	494

Les remboursements anticipés et les réaménagements

Les remboursements anticipés et les réaménagements, enregistrent une évolution de -14,4% et de -31,3% en baisse par rapport à 2021.

Remboursements anticipés et Réaménagements	Montant (M€)	Evol. Annuelle
Montant des remboursements anticipés	35	-14,4%
Montant des réaménagements	18	-31,3%

Evolution des parts de marché crédits

Avec une part de marché crédit qui progresse au 31 décembre 2022, la Caisse régionale conforte son rôle d'accompagnement aux projets de son territoire et demeure le leader du financement de l'économie locale.

Elle fortifie ses positions sur le marché de l'habitat en augmentant sa part de marché à 28,9% à fin septembre 2022.

L'activité collecte

L'encours global de collecte à fin 2022 s'élève à 2 566 millions € contre 2 591 millions € en 2021 ; elle enregistre un léger recul de -0,96%.

Le compartiment monétaire, avec un encours de 1 212 millions €, recule de -2,4%.

L'épargne CAM, avec un encours de 782 millions €, est en progression de +1,4%.

Collecte Bilan	Encours (M€)	Evol. 1 an
Comptes ordinaires clientèle crédit (DAV)	1 125	-2,2%
Comptes épargnes (PEA, PER)	3	-0,6%
CAT et BDC (DAT)	85	-5,5%
Dépôts de garantie reçus	0	-1,4%
COLLECTE MONETAIRE	1 212	-2,4%
Livrets	509	3,5%
dont livrets A	109	7,0%
dont LDD	89	1,9%
Dont LEP	11	44,2%
Epargne logement	249	-1,6%
Bons, CAT et PEP	24	-8,8%
EPARGNE BILAN	782	1,4%

La collecte tierce avec un encours de 543 millions € est en hausse de +0,2% tirée par l'assurance vie.

Collecte Tiers	Encours (M€)	Evol. 1 an
Valeurs mobilières	69	-10,1%
Assurance vie	474	1,9%
Total	543	0,2%

L'assurance vie avec un encours global de 471 millions €, poursuit sa progression à +1,18% sur l'année.

Produits d'assurance	Stock de contrats	Evol. 1 an
ASSURANCES IARD	99 158	5,1%
ASSURANCES PREVOYANCE	37 684	3,9%

La Caisse régionale poursuit également son développement dans la protection de ses clients. En effet, les contrats d'assurances IARD progressent de +5,1% à 99 158 contrats, tandis que les contrats d'assurance prévoyance affiche +3,9% à 37 684 contrats au 31/12/2022.

Banque leader, le Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe se positionne comme la banque de référence en proximité, forte de ses 27 points de vente et un effectif total de 381 collaborateurs (CDI) à fin décembre 2022 au service de ses sociétaires et de ses clients.

3.1.4 Les faits marquants

Impacts liés aux opérations militaires en Ukraine

Cette année s'est inscrite dans un environnement géopolitique particulier, marqué par la crise en Ukraine et les tensions sur les matières premières et l'énergie. La Caisse régionale a dû s'adapter au contexte macro-économique, inédit depuis plusieurs années, qui s'est traduit notamment par le retour de l'inflation, la hausse des taux et la baisse du marché actions. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 31 décembre 2022.

La Caisse régionale de Guadeloupe n'est pas exposée, en valeur absolue, au risque pays sur l'Ukraine et la Russie.

FCT Crédit Agricole Habitat 2022

Au 31/12/2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2022) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 9 mars 2022. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2022 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (50%), fonds d'investissement (25%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale de Guadeloupe a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 2,88 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Elle a souscrit pour 0,4 millions d'euros de titres subordonnés.

Par ailleurs, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2017 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée le 28 mars 2022.

Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale de Guadeloupe ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'elle a cédées au FCT.

Fonds dédié « FORCE CAM »

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a cédé le fonds dédié « FORCE CAM » qu'elle détenait majoritairement et a dégagé une plus-value de 3,14 millions d'euros. Cette cession s'est inscrite dans le cadre d'une réduction des placements de fonds propres à la sensibilité à la hausse des taux.

Résultat exceptionnel

Une mission de remédiation sur l'activité fiduciaire a été décidée afin de solder l'ensemble des suspens comptables sur l'activité fiduciaire.

Une perte exceptionnelle de 8,5 millions € a été comptabilisée au titre de l'apurement d'opérations en suspens non dénouées sur l'activité fiduciaire dans le cadre de cette mission de remédiation.

TLTRO III

Lors de sa réunion du 27 octobre 2022, la BCE a décidé d'augmenter le taux de DFR de 0,75%, portant ce dernier à 1,5% à compter du 2 novembre 2022. Elle a également décidé de modifier les modalités de calcul de la rémunération du TLTRO III : à partir du 23 novembre 2022, et jusqu'à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé de chaque opération TLTRO III en cours, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables à chaque opération sur la période.

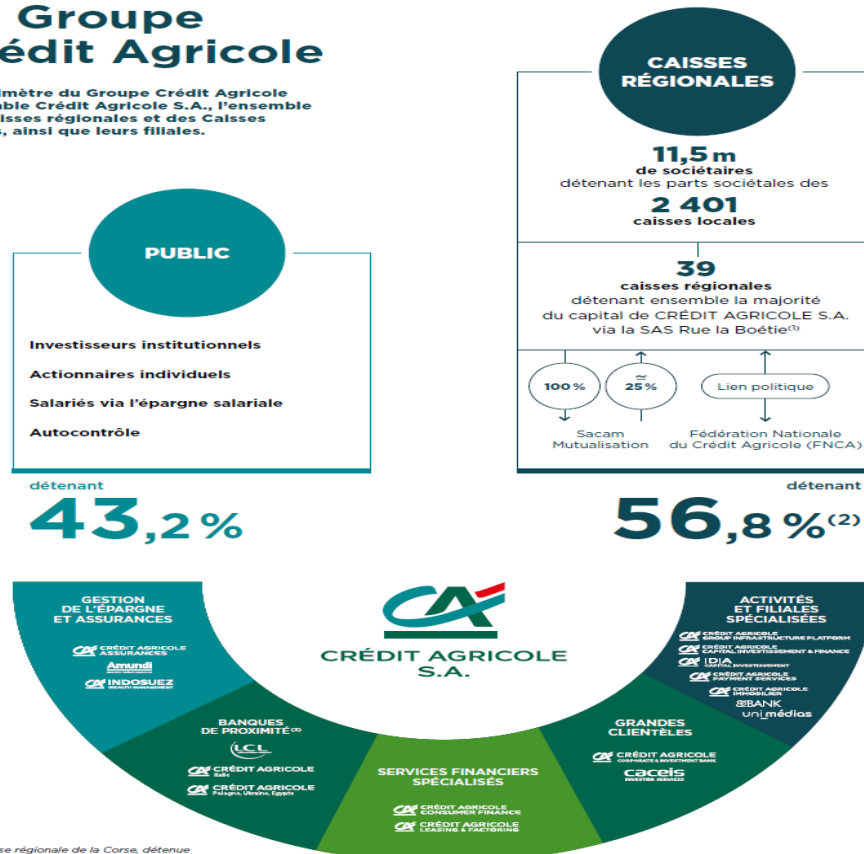
Compte tenu de ce changement, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a procédé au remboursement anticipé partiel de 237 millions d'opérations TLTRO au 21 décembre 2022. Cette opération s'est inscrite dans le cadre d'opérations communes du Groupe Crédit Agricole.

3.2 Analyse des comptes consolidés

3.2.1 Organigramme du groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.
 (2) Hors information faite au marché par La SAS Rue La Boétie, en novembre 2022, de son intention d'acquiescer d'ici la fin du premier semestre 2023 jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A.
 (3) Cession de Crédit du Maroc en décembre 2022.

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11 millions de sociétaires. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre

toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

3.2.2 Présentation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit de Guadeloupe n'a pas évolué au cours de l'année 2022.

Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe
- 17 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale
- Les FCT CA Habitat 2018, 2019, 2020, 2022 issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Avril 2018, Mai 2019, Mars 2020 et Juin 2022,
- Démantèlement FCT Habitat 2017 (démantèlement 1^{er} semestre 2022),

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

3.2.3 Contribution de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

<i>En milliers d'€</i>	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	112 902	30 620	16 699
Caisses locales	170	92	-23
STT	1 085	984	730
TOTAL	114 157	31 696	17 406

3.2.4 Résultat consolidé

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe réalise un Produit net bancaire consolidé en recul de -1,9%, par rapport à 2021. Sur l'année, le produit net bancaire consolidé (PNB) totalise 114,2 millions €.

Les charges de fonctionnement s'établissent à 77,3 millions € (+4,4%).

Le montant des provisions pour coût du risque a diminué, passant de 10,3 millions € en 2021 à 6,2 millions € en 2022. Le coût du risque s'améliore, mais demeure fragile au regard du contexte macroéconomique.

L'impôt sur les bénéfices enregistre une hausse pour se situer à 8 millions €.

Le résultat net consolidé sur l'année 2022 atteint 17,4 millions d'euros, en baisse de -14,2% par rapport à 2021.

Montant en K€	2022	2021	Variations	
			Montants	%
PNB	114 157	116 383	-2 226	-1,9%
Charges générales d'exploitation	-77 324	-74 089	-3 235	4,4%
Résultat brut d'exploitation	31 696	36 928	-5 232	-14,2%
Coût du risque	-6 201	-10 312	4 111	-39,9%
Résultat d'Exploitation	25 495	26 616	-1 121	-4,2%
Résultat avant impôt	25 432	26 618	-1 186	-4,5%
Impôt sur les bénéfices	-8 026	-6 340	-1 686	26,6%
Résultat net	17 406	20 278	-2 872	-14,2%
Résultat net part du groupe	17 406	20 278	-2 872	-14,2%

3.2.5 Bilan consolidé et variation des capitaux propres

Le Bilan consolidé s'élève à 3 315 millions € en 2022 en hausse de 4,8% par rapport à 2021.

Il diffère principalement du bilan social par le retraitement des opérations suivantes :

- La comptabilisation à la valeur de marché des instruments financiers,
- Des actifs d'impôt courant différés liées aux décalages temporaires des provisions pour risques et charges non déductibles.

Les principales variations portent sur les postes suivants :

Actifs :

Les actifs financiers à la JV par résultat enregistrent une baisse de 58,4% du fait de la cession des titres de placement du fonds dédié « Force Cam Avenir » pour 32 millions €.

Le portefeuille des actifs financiers à la juste valeur par résultat est également composé de :

S'agissant des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, l'encours global à fin 2022 s'élève à 174,9 millions contre 240,5 millions en 2021, en baisse de 27,7% du fait des remboursements des placements de NEU CP pour 55 millions €, échus.

Enfin, les actifs financiers au coût amorti sur les établissements de crédit et sur la clientèle, l'encours global de créances à fin 2022 s'élève à 2 951,8 millions contre 2 696,4 millions € en 2021, soit une progression de 9,5%, grâce aux nouvelles réalisations de l'exercice.

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	52 282	61 656	-9 374	-15,2%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22 677	54 688	-32 011	-58,5%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	2 234	281	1 953	695,0%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	20 443	54 407	-33 964	-62,4%
Instruments dérivés de couverture	55 905	2 882	53 023	1839,8%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	173 945	240 544	-66 599	-27,7%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	5 000	55 000	-50 000	-90,9%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	168 945	185 544	-16 599	-8,9%
Actifs financiers au coût amorti	2 951 808	2 696 385	255 423	9,5%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	536 011	469 233	66 778	14,2%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	2 382 424	2 226 915	155 509	7,0%
<i>Titres de dettes</i>	33 373	237	33 136	13981,4%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-39 417	95	-39 512	-41591,6%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	16 732	15 659	1 073	6,9%
Comptes de régularisation et actifs divers	50 182	57 863	-7 681	-13,3%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence			0	
Immeubles de placement			0	
Immobilisations corporelles	11	7	4	57,1%
Immobilisations incorporelles	31 142	33 152	-2 010	-6,1%
Ecart d'acquisition	2	3	-1	-33,3%
TOTAL DE L'ACTIF	3 315 269	3 162 934	152 335	4,8%

Passif :

Les instruments de dérivés de couvertures baissent de 97,4%, liés à la politique de gestion actif passif.

Les passifs financiers au coût amorti, s'élèvent à 2 750,6 millions en hausse de 3,9%, à la fois par l'opération Evergreen réalisé avec CA-sa et par l'évolution de la collecte des dépôts de la clientèle.

Le taux de défaut s'établit à 3,94% en décembre 2022 contre 3,72% en 2021.

Le traitement des provisions IFRS pour l'arrêté au 31 décembre 2022 a fait ressortir une provision à 35 millions, après la révision des paramètres de prévisions macro-économiques prospectives forward looking. Cette provision est légèrement hausse à fin décembre 2022.

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 192	296	1 896	640,5%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	2 192	296	1 896	640,5%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			0	
Instruments dérivés de couverture	304	11 887	-11 583	-97,4%
Passifs financiers au coût amorti	2 750 562	2 647 132	103 430	3,9%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	1 529 446	1 396 734	132 712	9,5%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	1 213 010	1 243 249	-30 239	-2,4%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	8 106	7 149	957	13,4%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			0	
Passifs d'impôts courants et différés	1 431	142	1 289	907,7%
Comptes de régularisation et passifs divers	125 230	61 319	63 911	104,2%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Provisions	18 583	24 527	-5 944	-24,2%
Dettes subordonnées	6 016	6 015	1	0,0%
Total dettes	2 904 318	2 751 318	153 000	5,6%
Capitaux propres	410 951	411 616	-665	-0,2%
Capitaux propres part du Groupe	410 951	411 616	-665	-0,2%
Capital et réserves liées	50 898	51 253	-355	-0,7%
Réserves consolidées	308 035	289 695	18 340	6,3%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	34 612	50 390	-15 778	-31,3%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			0	
Résultat de l'exercice	17 406	20 278	-2 872	-14,2%
Participations ne donnant pas le contrôle			0	
TOTAL DU PASSIF	3 315 269	3 162 934	152 335	4,8%

3.2.6 Activités et résultats des filiales

Les filiales consolidées sont les FCT et les Caisses locales ; il n'y a pas d'éléments majeurs sur l'exercice. De même que ces filiales ne présentent pas de situation d'endettement.

3.3 Analyse des comptes individuels

3.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montants	%
PNB	125 439	116 710	8 729	7,5%
Charges générales d'exploitation	-82 465	-79 652	-2 813	3,5%
Résultat brut d'exploitation	42 974	37 058	5 916	16,0%
Coût du risque	-5 879	-10 024	4 145	-41,4%
Résultat d'Exploitation	37 095	27 034	10 061	37,2%
Résultat net sur actif immobilisé	-111	0	-111	
Résultat avant impôt	36 984	27 034	9 950	36,8%
Impôt sur les bénéfices	-8 855	-5 179	-3 676	71,0%
Résultat exceptionnel + Dotation/rep FRBG	-8 576	-1 500	-7 076	471,7%
Résultat net	19 553	20 355	-802	-3,9%

Un **Produit Net Bancaire (PNB)** en forte croissance à **+7,5%** par rapport à 2021.

Le **Produit Net Bancaire (PNB)** s'élève à 125,4 millions € contre 116,7 millions, en forte croissance sur l'exercice 2022 à +7,5%, porté par la hausse des commissions des dividendes, de la plus-value cession du fonds dédié et des commissions exceptionnelles sur l'ADE.

La **marge d'intermédiation globale** s'élève à 48,4 millions € contre 47,7 millions € en 2021, et s'inscrit en hausse à +1,3%, principalement en raison des marges financières sur les avances TLTRO et des commissions collecte en hausse. Les taux moyens des crédits affichent une légère baisse en 2022 (2,14% à fin décembre 2022 contre 2,33% à fin décembre 2021), cette baisse du taux moyen est largement compensé par la hausse des encours sur les produits financiers.

La **marge commission** s'élève à 69,1 millions contre 65,7 millions en 2021, en forte progression de 5%, dopée par les commissions cartes et les commissions mouvements. A noter également la progression des commissions sur gestion de compte en lien avec la conquête de nouvelles entrées en relation sur 2022, malgré la stabilité des frais de dysfonctionnement.

La **marge sur portefeuille** et divers s'élève à 8,3 millions € contre 3,5 millions € en 2021 en forte progression grâce aux dividendes du Groupe Crédit Agricole et à la plus-value de cession du fonds dédié.

Les Charges de Fonctionnement

Les charges de fonctionnement nettes globales s'élèvent à 82,4 millions € contre 79,6 millions € en 2021, en hausse de 3,5% sur un an.

Les charges de personnel s'élèvent à 42,9 millions € contre 42,7 millions €, et sont en légère hausse de 3,5% en raison d'éléments exceptionnels.

Les autres charges de fonctionnement s'établissent à 39,6 millions € contre 37 millions en 2021. Cette augmentation s'explique à la fois par la reprise normale de l'activité mais aussi par des éléments exceptionnels liés au contexte inflationniste.

Le coût du Risque

Le coût du risque a diminué sur l'année 2022 pour s'établir à 5,9 millions € contre 10 millions € en 2021.

Le Résultat exceptionnel

Une perte exceptionnelle de 8,5 millions € a été comptabilisée au titre de l'apurement d'opérations non dénouées (suspens comptables) sur l'activité fiduciaire.

Le Résultat net social

Le Résultat net social s'établit à 19,6 millions € en baisse de 3,9%.

3.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	154 128	75 375	78 753	104%
Opérations internes au Crédit Agricole	452 033	461 755	-9 722	-2%
Opérations avec la clientèle	2 377 169	2 196 307	180 862	8%
Opérations sur titres	83 141	139 726	-56 585	-40%
Valeurs immobilisées	170 410	171 716	-1 306	-1%
Capital souscrit non versé	0	0	0	
Actions propres	0	0	0	
Comptes de régularisation et actifs divers	62 713	68 484	-5 771	-8%
TOTAL DE L'ACTIF	3 299 595	3 113 363	186 232	6,0%

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			K€	%
Opérations internes au Crédit Agricole	1 532 182	1 399 709	132 473	9%
Comptes créditeurs de la clientèle	1 212 523	1 242 758	-30 235	-2%
Dettes représentées par un titre	0	0	0	
Comptes de régularisation et passifs divers	133 301	66 215	67 086	101%
Provisions et dettes subordonnées	64 415	66 313	-1 898	-3%
FRBG	11 900	11 900	0	0%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	11 900	11 900	0	0%
Capitaux propres hors FRBG	336 904	319 525	17 379	5%
TOTAL DU PASSIF	3 299 595	3 113 363	186 232	6,0%

Le bilan social de la Caisse régionale s'élève, au 31 décembre 2022, à 3 299,6 millions € contre 3 113,4 millions € en 2021, en hausse de 6%.

Cette évolution est liée à la progression de l'activité crédit qui atteint un bon niveau de performance, avec un montant global de réalisations de 494 millions € contre 412 millions en 2021.

L'encours des défauts atteint 97 millions €, en hausse de 12 millions € sur l'exercice 2022.

3.3.3 Hors-Bilan sur base individuelle

Les engagements donnés de la Caisse régionale s'élèvent, au 31 décembre 2022, à 249,8 millions € contre 222,3 millions € en 2021, en augmentation de 12,4%. Les engagements reçus de la Caisse régionale, au 31 décembre 2022, s'élèvent à 504 millions €, contre 490,6 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			K€	%
Engagements donnés	249 833	222 317	27 516	12,4%
Engagement de financement	208 559	191 661	16 898	8,8%
Engagement de garantie	41 274	30 656	10 618	34,6%
Engagements sur titres			0	

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			K€	%
Engagements reçus	504 021	490 555	13 466	2,7%
Engagement de financement	3 912	4 201	-289	-6,9%
Engagement de garantie	500 109	486 354	13 755	2,8%
Engagements sur titres			0	

3.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social de la Caisse régionale s'élève à 39,2 millions € et n'a pas varié durant l'exercice 2022. La valeur nominale des titres est de 1,53 €.

3.4.1 Les parts sociales

Au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'administration de la Caisse régionale a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 20 mars 2022 pour le paiement d'un dividende par part sociale de 0,026 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale pour un montant qui s'élève à 765 milliers d'euros.

(en euros)	Intérêts aux parts	Montant global
EXERCICE 2021	2,2%	647 239,56
EXERCICE 2020	2,4%	706 029,94
EXERCICE 2019	2,3%	676 612,04

3.4.2 Les Certificats coopératifs d'associés

Le montant unitaire de dividende au titre de l'exercice 2022, que le Conseil d'Administration de la Caisse régionale a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 26 mars 2021 pour le paiement d'un dividende par part CCA est de 0,228 et s'élève à 1,5 millions d'euros.

(en euros)	Dividende unitaire	Montant global
EXERCICE 2021	0,238	1 526 631,02
EXERCICE 2020	0,24	1 510 361,24
EXERCICE 2019	0,26	1 655 549,75

3.5 Autres filiales et participations

3.5.1 Filiales non consolidées

Noms des filiales	Chiffres d'affaires (k€)(1)	Résultat (en k€) (1)	Valeur d'acquisition (en k€) (2)	Capital détenu (en %) (2)
SCI LES PALMIERS DE PETIT PEROU	731	2	7 031	99,97%
SAS DREAM PARADISE	0	-69	536	100,00%
SAS XA948	13	25	550	100,00%
SAS KARUKERA INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS	Non connu	Non connu	0,1	100,00%

1 - Données de 2021

2 - Données de 2022

3.5.2 Participations

Les participations significatives sont les suivantes :

Noms des participations	Chiffres d'affaires (k€)	Résultat (en k€)	Valeur d'acquisition (en k€)	Capital détenu (en %)
SACAM MUTUALISATION	228 412	226 523	63 283	0,34%
SAS RUE LA BOETIE	1 290 014	1 284 095	59 794	0,30%
SACAM DEVELOPPEMENT	47 763	39 268	2 196	0,30%
SACAM AVENIR	0	-30	2 144	0,63%
SACAM IMMOBILIER	803	687	1 791	1,01%

(1) Les données concernent l'exercice clos le 31/12/2021

Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation sont les suivants :

En milliers d'euros	Taux de détention avant l'acquisition	Acquisitions (€)	Taux de détention après l'acquisition	Activités
SACAM NEOPRO	0,00%	222 896,70	0,49%	Fonds de placement et entités financières similaires
SNC CA e-DEVELOPPEMENT (Ex CA E-IMMO)	2,56%	9 900,00	0,30%	Conseil en systèmes et logiciels informatiques
SACAM FIRECA	0,35%	53 998,00	0,45%	Fonds de placement et entités financières similaires
FIRECA PORTAGE DE PROJETS (Ex. FIRECA EXPERIMENTATION)	0,17%	76 685,91	0,68%	Recherche-développement en sciences humaines et sociales
VILLAGE BY CA GUADELOUPE	0,00%	18 800,00	94,00%	Soutien aux entreprises

Une cession significative enregistrée sur l'année :

- Le titre fonds dédié « Force Cam Avenir » pour 32 millions € enregistré en titre de placement a été cédé.

3.6 Tableau des cinq derniers exercices

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
1- Situation Financière (en milliers d'euros)					
Capital social	39 224	39 224	39 224	39 226	39 226
Nbre de parts sociales	19 227 395	19 227 395	19 227 395	19 228 745	19 228 745
Nbre de CCI	0	0	0	0	0
Nbre de CCA	6 409 081	6 409 081	6 409 081	6 409 081	6 409 081
2- Résultat global des opérations (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	116 301	115 624	114 401	116 710	125 439
Résultat Brut d'exploitation avant amortissements	42 755	42 066	40 811	40 489	46 179
Impôt sur les bénéfices	-13 348	-11 151	-7 691	-5 179	-8 855
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	22 371	22 074	20 138	20 355	19 553
Bénéfices distribués	2 413	2 332	2 216	2 174	2 231
3- Résultat des opérations réduit à 1 titres (en €)					
Résultat Brut d'exploitation après impôt avant amortissements	42 754 794,99	42 066 047,30	40 811 784,51	40 489 229,77	46 180 045,83
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	22 370 965,86	22 073 996,63	20 138 149,80	20 355 080,27	19 553 275,58
Intérêt net versé à chaque Part Sociale	0,03825	0,03519	0,03672	0,03366	0,03978
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'investissement	0	0	0	0	0
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé	0,2618	0,2583	0,2357	0,2380	0,22881
4- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	439	444	444	428	391
Montant de la masse salariale de l'exercice	-41 062	-39 040	-42 088	-42 656	-42 857
Montant versé au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice	-12 243	-12 930	-13 815	-14 259	-13 363

3.7 Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour la Caisse régionale

3.7.1 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènement important survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport financier.

3.7.2 Les perspectives 2023

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Guadeloupe, forte d'une situation financière solide, poursuivra son engagement de proximité et à soutenir l'économie des territoires de la Guadeloupe et de Saint-Barthélemy pour apporter une différenciation plus visible pour ses Clients.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Guadeloupe entend renforcer sa proximité avec tous les acteurs qui contribuent au développement économique de son territoire.

Les ambitions de satisfaction clients sont au centre de son projet d'entreprise Déclik+, qui s'appuient sur le 1er réseau d'agences, des compétences bancaires et d'assurance élargies, ainsi que des offres adaptées à tous les segments de clientèle (des ménages aux agriculteurs, des collectivités aux artisans, des entreprises aux professionnels et associations).

La dynamique commerciale et les nouvelles organisations des fonctions support permettront de renforcer l'utilité et l'accompagnement des clients et sociétaires.

Pour conforter cette dynamique, le Crédit Agricole de Guadeloupe s'est doté d'une nouvelle implantation qui regroupe trois espaces spécialisés (Investissement Immobilier, Développement des entreprises, Stratégie patrimoniale) au sein du poumon économique de l'île dans la zone de Jarry.

Le Village by CA sur le site du siège social accueille et accueillera les start up dans un espace collaboratif et connecté pour favoriser leur développement.

Fort de son modèle mutualiste, les Caisses Locales du Crédit Agricole de Guadeloupe continueront leurs actions en faveur des initiatives locales, aussi bien dans le domaine de la santé, du logement, de l'insertion des jeunes, de l'éducation et pratique sportive, etc.

La Fondation continuera à porter des projets d'intérêt général sous la forme de mécénat.

Dans le cadre de sa politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises), la Caisse régionale a agi en 2022 et entend poursuivre son engagement en 2023.

En 2022, des actions de protection de l'environnement ont été réalisées. Des journées de nettoyages de sites sur pollués par des déchets sur le territoire ont été conduites avec la participation de collaborateurs et de sociétaires de la Caisse régionale. Le siège a vu l'installation de ruches afin d'accompagner un apiculteur qui produit du miel bio sur le territoire et ceci afin de sensibiliser les collaborateurs sur l'écosystème.

Sur la thématique de la transition énergétique, des bornes de rechargements électriques ont été installés afin de réduire l'emprunte carbone de l'entreprise avec la systématisation du parc de véhicules hybrides et tout électriques. Afin de réduire la consommation d'électricité issue d'énergies fossiles, des panneaux solaires ont été installés sur les toits du siège et de certaines agences bancaires.

Enfin, afin d'illustrer les efforts en matière d'inclusion par l'emploi, la Caisse régionale affiche un taux d'emploi pour les personnes porteuse d'un handicap supérieur à 8%.

Par ailleurs, plusieurs jeunes accompagnés par mission d'insertion locale (MIL) ont bénéficié de contrats et ont pu obtenir une première expérience professionnelle ou consolider leur curriculum vitae (40 contrats en deux ans).

Ces thématiques (l'environnement, l'inclusion, les transitions agricoles et énergétiques) qui ont été soutenues en 2022, seront au cœur des préoccupations en 2023 et au-delà.

Les perspectives 2023 traduiront ainsi pleinement l'engagement, comme celui de toutes les entités du Groupe à « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ».

Les ambitions pour 2023 sont fondées sur la conviction, des membres du le Conseil d'administration, des membres du Comité de direction et l'ensemble des collaborateurs que, malgré un environnement inflationniste, un contexte économique morose et la remontée des taux, le Crédit Agricole de Guadeloupe continuera à jouer cette année encore un rôle de premier plan, d'utilité au profit de tous ses clients et de ses sociétaires.

3.8 Informations diverses

3.8.1 Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4).

	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	2					123						
Montant total des factures concernées h.t		1 236 830,96	711,24	32	671,24	1 238 245,44	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice		3%	0%	0%	0%	3%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441.-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : Politique de règlement dans un délai de 30 jours, appliquée par la Caisse Régionale						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole.

3.8.2 Informations relatives aux comptes inactifs

Dans le cadre de la loi ECKERT les éléments suivants sont présentés au 31-12-2022 :

- 15 350 comptes inactifs pour un montant de 6 692 108,18 €
- 1 161 comptes remontés à la CDC pour un montant de 1 185 551,16 €

3.8.3 Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à zéro millier d'euros.

4. FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES (Données non auditées par les Commissaires aux Comptes)

4.1 Informations prudentielles

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.ca-guadeloupe.fr>.

Situation au 31 décembre 2022

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	284	271
dont Instruments de capital et réserves	409	410
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(125)	(138)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	284	271
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	10	10
FONDS PROPRES TOTAUX	294	281
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	1 436	1 400
RATIO CET1	19,79%	19,36%
RATIO TIER 1	19,79%	19,36%
RATIO TOTAL CAPITAL	20,50%	20,08%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	2 769	2 706
RATIO DE LEVIER	10,26%	10,02%

Au 31 décembre 2022, les ratios de solvabilité de la Caisse régionale de Guadeloupe respectent les exigences réglementaires.

4.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale de Guadeloupe est exposée.

4.2.1 Facteurs de risque liés à la Caisse régionale de Guadeloupe et à son activité

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale de Guadeloupe sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale de Guadeloupe évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale de Guadeloupe et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale de Guadeloupe considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale de Guadeloupe s'il se concrétisait à

l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

4.2.2 Risques de crédit et de contrepartie

a) La Caisse régionale de Guadeloupe est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale de Guadeloupe est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale de Guadeloupe lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse régionale de Guadeloupe pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale de Guadeloupe cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties.

En outre, la Caisse régionale de Guadeloupe est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale de Guadeloupe est couverte par ces techniques. En conséquence, le Crédit Agricole de Guadeloupe est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2022, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse régionale de Guadeloupe s'élevait à 1,4 milliard euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé le Crédit Agricole de Guadeloupe étaient respectivement de 0,3 milliard d'euros et de 1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2022. À cette date d'arrêt, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 97 millions d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse régionale de Guadeloupe liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Crédit Agricole de Guadeloupe comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque".

Le niveau global des provisions du Crédit Agricole de Guadeloupe est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés.

Bien que le Crédit Agricole de Guadeloupe s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise.

Les tensions récentes sur les prix et la disponibilité de énergies et matières premières pourraient plus particulièrement affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie ou en provoquant des interruptions d'activité.

L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole de Guadeloupe.

Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du Crédit Agricole de Guadeloupe s'élevait à 2,9 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 58 millions d'euros.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Crédit Agricole de Guadeloupe

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques.

Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement.

Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Crédit Agricole de Guadeloupe pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière.

Au 31 décembre 2022, l'exposition brute du Crédit Agricole de Guadeloupe sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 2,2 milliards euros (dont 86,8 millions euros en défaut et provisionnés à hauteur de près de 58 millions d'euros).

d) Le Crédit Agricole de Guadeloupe pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

À fin décembre 2022, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux du Crédit Agricole de Guadeloupe représentait 45,8 %, soit 1,1 milliard d'euros. Par ailleurs, le Crédit Agricole de Guadeloupe est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur industriel en particulier auquel il est fortement exposé.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille d'engagements commerciaux du Crédit Agricole de Guadeloupe était composé à hauteur de 10,1 % d'emprunteurs du secteur public (y compris des collectivités locales) représentant un montant d'environ 0,2 milliard d'euros. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille du Crédit Agricole de Guadeloupe devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole de Guadeloupe pourraient en être affectées.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Crédit Agricole de Guadeloupe

La capacité du Crédit Agricole de Guadeloupe à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres.

Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires.

Le Crédit Agricole de Guadeloupe est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Crédit Agricole de Guadeloupe à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Crédit Agricole de Guadeloupe serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Crédit Agricole de Guadeloupe ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Crédit Agricole de Guadeloupe au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2022, le montant total des expositions brutes du Crédit Agricole de Guadeloupe sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 1 436,2 millions d'euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales) dont 1 133,9 millions d'euros en méthode de notations internes.

f) Le Crédit Agricole de Guadeloupe est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans le territoire où il exerce ses activités

Le Crédit Agricole de Guadeloupe est exposé au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers.

Le Crédit Agricole de Guadeloupe est particulièrement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France, plus particulièrement sur le département des Iles de Guadeloupe. Une dégradation des conditions économiques du département aurait des répercussions sur la Caisse régionale.

g) Le Crédit Agricole de Guadeloupe est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Crédit Agricole de Guadeloupe est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, le Crédit Agricole de Guadeloupe n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

4.2.3 Risques financiers

a) La fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole de Guadeloupe

Depuis début 2022, nous assistons à une hausse des taux d'intérêts après des années caractérisées par des taux d'intérêt bas ou négatifs.

Dans ce contexte, le Crédit Agricole de Guadeloupe est impacté par le renchérissement de ses coûts de refinancement et du coût de sa collecte (augmentation de la rémunération des passifs réglementés sous l'effet conjugué d'une hausse des taux courts et d'une hausse pérenne de l'inflation, ou risque d'arbitrage par les clients des passifs non rémunérés, mais aussi du renchérissement des ressources de marché), et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une possible baisse de la nouvelle production, d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant les revenus nets d'intérêts (retraité de la reprise de provision épargne logement la marge d'intermédiation est en léger recul de -0.3% entre 2022 et 2021).

Par ailleurs, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement à la sortie de la crise du covid, tension en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenues par des aides substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020 et début 2021, de nouvelles pressions très fortes sur les prix des matières premières notamment énergétiques à la suite de la guerre en Ukraine.

Alors que l'offre demeurerait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile). Le relais a été pris par le choc énergétique lié à la guerre en Europe et par la diffusion progressive de l'inflation importée.

Outre les impacts indirects liés à la conséquence sur les taux d'intérêts, ces pressions inflationnistes pourraient avoir des impacts directs sur les charges de la Caisse régionales (salaires, achats).

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole de Guadeloupe

La Caisse régionale par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant de marge nette d'intérêts encaissé par la Caisse régionale sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période.

Sur l'année 2022, les revenus de la Caisse régionale sont constitués à 42,4% par la marge nette d'intérêts. Les taux d'intérêts sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêts du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêts payés sur la dette.

Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse régionale ainsi que sa valeur économique.

Les résultats de la Caisse régionale pourraient être affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse régionale ainsi que de la dette de Caisse régionale, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés, du portefeuille de placements financiers détenus de la Caisse régionale et de certains autres actifs de la Caisse régionale, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de

valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse régionale. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2022, l'encours brut des titres de créances détenus par la Caisse régionale s'élevait à 92,2 millions d'euros. Aucune dépréciation significative due au risque de crédit n'a été comptabilisée sur l'exercice.

d) La Caisse régionale peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse régionale. Cette dernière supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de trading, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de private equity et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie du Crédit Agricole de Guadeloupe.

Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de la Caisse régionale pourrait avoir un impact défavorable sur sa capacité à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale de Guadeloupe venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale de Guadeloupe détenait près de 196,6 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 20,4 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 2,2 millions d'euros détenus à des fins de transaction d'une part et 173 millions d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

e) Les commissions tirées par Caisse régionale des produits d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la Caisse régionale de ces activités.

Sur l'année 2022, 0,2% et 4% des revenus de la Caisse régionale ont été générés respectivement par les commissions liées aux activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance vie. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur ses résultats et sa situation financière.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles le Crédit Agricole de Guadeloupe intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse régionale comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Caisse régionale intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché.

En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la Caisse régionale réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que la Caisse régionale perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

f) La Caisse régionale doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

La Caisse régionale est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse régionale est incertain, et si la Caisse régionale perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations.

Bien que la Caisse régionale s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 121 %⁴ supérieur au plancher réglementaire de 100 % et un ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 103,3 %, supérieur au plancher réglementaire de 100%.

g) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse régionale à des risques de marché

Les activités de la Caisse régionale sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles la Caisse régionale opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse régionale est ainsi exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, de la prime applicable à ses émissions obligataires ainsi des matières premières.

À titre d'exemple, la Caisse régionale est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateformes de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action Crédit Agricole de Guadeloupe soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse régionale et ses contreparties.

Si les conditions financières de la Caisse régionale ou de ses contreparties devaient se détériorer, la Caisse régionale pourrait subir des pertes sur ses financements et les transactions avec ses contreparties, en plus d'autres effets négatifs indépendants.

La Caisse régionale utilise un modèle de *Value at Risk* (VaR) pour quantifier son exposition aux pertes potentielles liées aux risques de marché. Au 31 décembre 2022, la VaR de la Caisse régionale s'élevait à 1 millions d'euros.

Elle réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 4.3 de la gestion de risques. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

h) Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse régionale pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse régionale pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques.

Par exemple, si la Caisse régionale détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2022, l'encours de swaps de macro-couverture s'élève à 540 millions d'euros de notionnel.

4.2.4 Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2020 à 2022, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 77 % des pertes opérationnelles,

⁴ LCR de fin de période.

la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 4 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 12 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (5 %), la fraude interne (0 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (1 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposée la Caisse régionale s'élève à 164,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

a) La Caisse régionale est exposée aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin décembre 2022, le montant de la fraude avérée pour la Caisse régionale s'élève à 0,04 millions d'euros, en baisse de 80% comparé à l'année 2021.

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 100 % ;
- fraude identitaire et documentaire : 0 % ;
- détournement/vol : 0 % ;
- PSA/NPAI : 0 % ;
- autres fraudes : 0 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) La Caisse régionale est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et de la Caisse régionale continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse régionale est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des

dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse régionale ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate.

Sur la période allant de 2020 à 2022, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 1% des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale n'a pas préalablement identifiés ou anticipés.

Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale a une exigence de fonds propres prudentiels de 164,9 millions euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse régionale dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales.

La Caisse régionale est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour la Caisse régionale et géré par le service Contrôle Conformité qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) La Caisse régionale est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse régionale a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse régionale, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale dispose de moyens de défense importants, la Caisse régionale pourrait,

même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

La Caisse régionale est dotée d'organe de contrôle (conformité et juridique) qui ont deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges représentent 11,2 millions euros au 31 décembre 2022, versus 12,3 millions d'euros au 31 décembre 2021.

4.2.5 Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue

a) Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Caisse régionale peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse régionale et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale et les marchés sur lesquels elle opère

Dans l'exercice de ses activités la Caisse régionale est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 100 % du produit net bancaire de la Caisse régionale a été réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la caisse régionale, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011 ou de la crise covid en 2020) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse régionale pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) L'absence de baisse pérenne des taux d'inflation pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale

La pandémie de Covid et le rebond économique qui l'a suivie se sont notamment traduits en termes économiques par des goulets d'étranglement (qui sont résorbés ou en cours de résorption), des tensions sur les coûts en amont, un très net redressement de l'inflation, la mise en œuvre de politiques monétaires restrictives. Le scénario économique et

financier s'articule autour d'un repli progressif de l'inflation, se traduisant par une stabilisation en 2023 des taux directeurs assortie de tensions modérées sur les taux d'intérêt sans risques. Or, la baisse de l'inflation pourrait être contrariée par des facteurs tels que : augmentation des prix de l'énergie (cf. notamment le conflit russo-ukrainien), foyers localisés d'épidémie de Covid freinant l'activité et se traduisant par de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement, inflation sous-jacente plus résistante, accélération des salaires sans pour autant garantir le maintien du pouvoir d'achat.

Au 31 décembre 2022, les expositions du Crédit Agricole de Guadeloupe aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes : (a) la filière habitat part avec 492,5 millions d'euros en EAD dont 1,8 % provisionnée en IFRS, (b) les activités immobilières avec 450,2 millions en EAD dont 2,3% provisionnées et (c) les collectivités publiques avec 300,8 millions en EAD dont 0,9% provisionnées en IFRS.

d) La Caisse régionale intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où elle exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse régionale doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de *reporting*/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2022, le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale atteint 19,79 % et le ratio global non phasé 20,50 % ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse régionale au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2022, la contribution de la Caisse régionale au Fonds de résolution unique s'établit à 0,6 millions d'euros.
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par la Caisse régionale), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ;

- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement la Caisse régionale notamment en obligeant à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation.

Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse régionale à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité, des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Les mesures relatives au secteur bancaire duquel la Caisse régionale opère pourraient être à nouveau modifiées, élargies ou renforcées et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein la Caisse régionale. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale et nécessiter un renforcement des actions menées présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles et à la complexité de ces sujets, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse régionale, mais son impact pourrait être très important.

4.2.6 Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale

a) La Caisse régionale pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole.

Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats.

Les résultats actuels sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente note.

b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale

Bien que les principales activités de la Caisse régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance.

Dans une telle situation, la Caisse régionale pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale est d'autant plus important.

d) La Caisse régionale est exposée aux risques aux risques climatiques et environnementaux

Les risques environnementaux peuvent affecter la Caisse régionale de deux façons. Ils peuvent d'abord avoir des impacts directs s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation : ces risques sont des composantes du risque opérationnel, ayant eu des conséquences demeurant marginales à l'échelle du Crédit Agricole de Guadeloupe. La Caisse régionale est exposée également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

La Caisse régionale peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus. Ces risques n'ont pas eu de conséquences jusqu'alors mais pourraient être majeurs.

Les aléas de risques environnementaux peuvent ensuite affecter les contreparties de la Caisse régionale. Les risques environnementaux sont alors considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel s'agissant des risques de réputation. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple.

La Caisse régionale pourrait prêter à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...).

De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale dans l'exercice de leurs activités. La Caisse régionale pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses filiales faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes ...).

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) Le Groupe Crédit Agricole doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+ et les perspectives sont stables.

f) La Caisse régionale est confronté à une forte concurrence

Le Crédit Agricole de Guadeloupe est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse régionale, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels.

De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier.

La Caisse régionale doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

4.2.7 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2⁵. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette⁶, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit

⁵ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

⁶ Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

4.3 Gestion des risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétit pour le risque du Crédit Agricole de Guadeloupe, la nature des principaux risques auxquels la Caisse régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants (7) :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse régionale se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus.

4.3.1 Appétence aux risques, Gouvernance et organisation de la gestion des risques

Brève déclaration sur les risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1)(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration du groupe Crédit Agricole exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétit pour le risque du Groupe est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse régionale. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétit, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétit pour le risque (*Risk Appetite*) du Crédit Agricole de Guadeloupe est le type et le niveau agrégé de risque que le Groupe est prêt à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétit pour le risque du Crédit Agricole de Guadeloupe s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable ;
- une exposition au risque de marché limitée ;
- la maîtrise des risques ALM (Liquidité, RTIG et Change) ainsi que la maîtrise de la croissance des emplois pondérés et de la taille de bilan ; un encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec un appétit nul au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatiques et cyber rigoureux intégrant entre autres une politique de sécurité des SI et une organisation forte de la fonction sécurité informatique;
- un risque de non-conformité limité au seul risque subi, lequel est strictement encadré ;
- une gestion des risques environnementaux à travers les grands facteurs de risque (notamment crédit), en cohérence avec la stratégie et les engagements de la Caisse régionale, et suivant la réglementation évolutive. La formalisation de l'appétit pour le risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement du Groupe en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions stratégie, finances, risques et conformité.

La déclaration d'appétit pour le risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles des différentes entités et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétit pour le risque du Crédit Agricole de Guadeloupe reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le Plan Moyen Terme et forme le cadre de gestion des risques dans lequel s'inscrit la stratégie. Les objectifs PMT que le Crédit Agricole de Guadeloupe se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans la cadre du budget. L'appétit pour le risque s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétit. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétit, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, le Crédit Agricole de Guadeloupe exprime également son appétit tout au long de l'année dans des cadres de risques approuvés par le Conseil d'administration, après avis du Comité des risques du Conseil. Le Comité des risques appuie ses revues sur les validations données par le Comité des risques du Crédit Agricole de Guadeloupe présidé par le Directeur Général.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires du Crédit Agricole de Guadeloupe qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces cadres de risques. Ce tableau de bord est présenté trimestriellement au Comité des risques du Conseil et au Conseil d'administration du Crédit Agricole de Guadeloupe.

L'appétit pour le risque du Crédit Agricole de Guadeloupe s'exprime au moyen :

- **d'indicateurs clés portant sur :**
 - la solvabilité qui garantit la pérennité du Crédit Agricole de Guadeloupe en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
 - la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement du Crédit Agricole de Guadeloupe pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
 - le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue un élément clé de la communication financière du Crédit Agricole de Guadeloupe. De plus, son niveau reflète également la matérialisation des risques. ;
 - Les risques de taux et d'inflation qui sont de nature à impacter fortement les résultats du Crédit Agricole de Guadeloupe compte tenu de son activité de transformation et de collecteur d'épargne réglementée ;
 - le risque de crédit qui est le principal risque compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié aux suites de la crise sanitaire et de la crise en Ukraine
 - et des risques clé que sont les risques de risque de marché, le risque opérationnel du Crédit Agricole de Guadeloupe, le risque de non-conformité et le risque assurances.

- **de limites et seuils d'alerte sur les risques** définis en cohérence avec ces indicateurs ;
- **d'axes qualitatifs**, inhérents à la stratégie et aux activités du Crédit Agricole de Guadeloupe. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de Responsabilité Sociétale d'entreprise qui traduit la préoccupation du Crédit Agricole de Guadeloupe de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétit** correspond à une gestion normale et courante des risques et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ;
- **la tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées ;
- **la capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétit pour le risque du Crédit Agricole de Guadeloupe s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs du Crédit Agricole de Guadeloupe et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

Profil de risque global

L'activité du Crédit Agricole de Guadeloupe est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité sur son territoire avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent.

Le profil de risque du Crédit Agricole de Guadeloupe est suivi et présenté à minima trimestriellement en Comité des risques et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétit pour le risque.

Les principaux éléments du profil de risque de la Caisse régionale au 31 décembre 2022 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques et Pilier 3" du présent document :

- Risque de crédit : partie 4.3 (Gestion des risques) et partie 3.2 (Pilier 3) ;
- Risque de marché : partie 4.3 (Gestion des risques) et partie 3.4 (Pilier 3) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 4.3 (Gestion des risques) et parties 4 et 5 (Pilier 3) ;
- Risque Opérationnels : partie 4.3 (Gestion des risques) et partie 3.6 (Pilier 3).

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétit pour le risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET 1 <i>(Phasé)</i>	Ratio LCR <i>(niveau de fin d'année)</i>	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	Taux de créances dépréciées sur encours
31 décembre 2022	19,79%	121,1%	5,9 M€	19,6M€	3,72%
31 décembre 2021	19,36%	252,7%	10 M€	20,4M€	3,94%

Au 31 décembre 2021, les indicateurs d'appétit pour le risque de solvabilité, résultat, et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétit pour le risque défini par le Crédit Agricole de Guadeloupe. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n°575/2013.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Crédit Agricole de Guadeloupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques (pilotee par la DRG – Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant au Directeur Général.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe

sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de responsables de la fonction Gestion des risques (RFGR), rattachés hiérarchiquement à la Directrice des risques et des contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier. Les responsables fonctions de la gestion des risques (RFGR) des Caisses régionales sont pour leur part, rattachés hiérarchiquement au Directeur Général de leur entité fonctionnellement au RFGR.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétit pour le risque du Groupe en collaboration avec les fonctions Finances, Stratégie et Conformité et les lignes métiers ;
- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi de l'ensemble des risques jugés majeurs du Groupe tels que définis dans le process annuel d'identification des risques.
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par le département Pilotage Financier de la Direction des finances Groupe (FIG).

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités de trésorerie et de gestion actif-passif, auxquels participe la DRG.

Principaux Comités traitant des risques

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale, et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

A ce titre, les dirigeants participent aux différents comités de suivi des risques :

- Comité financier
- Comité de contrôle interne
- Comité des risques crédit
- Comité provisions
- Comité des engagements

La Caisse régionale n'est pas éligible au Comité d'audit et de risques. Pour autant, elle a fait le choix d'instaurer un comité de surveillance du dispositif de contrôle interne (CSDCI), émanation du conseil d'administration, afin de consolider l'expertise des administrateurs sur des sujets de risque et d'éclairer le conseil pour la formulation de ses avis et orientations. Il se réunit à une fréquence a minima trimestrielle. En 2022, les administrateurs désignés et les responsables des différents corps de contrôle ont siégé 8 fois.

Le rapport annuel de contrôle interne a été présenté le 22 mars 2023, le rapport semestriel de contrôle interne le 27 septembre 2022, la révision de la politique financière, de la politique de maîtrise des risques et des limites afférentes sera présentée en avril 2023 et la déclaration d'appétence au risque le 28 novembre 2022.

Le conseil d'administration a été informé :

- Au moins trimestriellement de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements financiers de la Caisse régionale,

- Du rapport annuel de contrôle interne. Ce rapport décrit le dispositif de contrôle interne incluant les domaines du contrôle permanent (surveillance des risques crédits, comptables et financiers, risques opérationnels, PSEE...), du contrôle périodique et du contrôle conformité (Lutte anti-blanchiment, NAP,...),
- Du rapport semestriel du contrôle interne,
- Des révisions des politiques financières, de maîtrise des risques et des limites afférentes et de la déclaration d'appétence aux risques,
- Des scénarios majeurs des risques opérationnels,
- Du plan de remédiation OFAC,
- Des résultats des stress test,
- De la déclinaison de la loi SAPIN 2.

En outre, conformément à ses obligations la Caisse régionale a mis en place une fonction Risques et contrôles permanents :

- Un responsable de la fonction Gestion des risques (RFGR) est nommé ;
- Il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier ;
- Il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble du Groupe, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- Des Comités carrières et talents au sein de la ligne métier Risques, qui permettent de planifier le renouvellement des "postes clés", de favoriser la mobilité des hommes et des femmes relevant de cette expertise et ainsi d'enrichir les trajectoires en diversifiant les portefeuilles de compétences ;
- Des carrières valorisées et une expérience recherchée par les autres filières grâce à un passage dans la ligne métier Risques ;
- Une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors Ligne Métier Risques. Ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe avec notamment un e-learning, permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- Des actions de communication afin de renforcer la diffusion de la culture du risque, amorcées depuis 2015. Elles ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un atout au quotidien.

Suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des Risques du Conseil d'Administration et le Comité des risques du Crédit Agricole de Guadeloupe examinent trimestriellement les Principales évolutions de la situation des risques, le tableau de bord des risques et limites réalisés par la Direction des risques et contrôles permanents. Ces documents offrent une revue détaillée de la situation des risques du Groupe sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée.

4.3.2 Dispositif de stress tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de la Caisse régionale. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital sous un scénario stressé et répondent à des exigences réglementaires. A ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétit pour le Risque. Le dispositif de stress tests couvre les risques de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques du groupe Crédit Agricole regroupe des exercices de natures diverses.

Différents types de stress tests

- **Gestion prévisionnelle du risque par les stress tests** : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction Générale dans le cadre du Comité des Risques ou Comité Financier. A ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.

Pour le risque de crédit, des stress tests ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité des Risques en matière de limites globales d'exposition.

- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP** : un exercice annuel est mené par le Crédit Agricole de Guadeloupe dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont utilisés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire de la Caisse régionale à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité en résultat des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités, de la Caisse régionale dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de confronter ces indicateurs aux niveaux de tolérance de la Caisse régionale.

- **Stress tests réglementaires** : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) ou émanant d'un superviseur.

Gouvernance

Reprenant les orientations de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne), le programme de stress tests explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétit pour le risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

4.3.3 Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne de la Caisse régionale témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- Prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

I. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier (8), de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle et sa transposition européenne (CRR2 / CRD5).

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- Corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie ;
- Recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- Corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

II. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, la Caisse régionale se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale, communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

(8) Article L. 511-41.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la Capital Requirements Directive (CRD 5), à l'AIFM, à UCITS V et à Solvabilité 2, aux dispositions relatives à la Volcker Rule, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie I du présent rapport).

Pilotage du dispositif

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié en 2021, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace.

Comité de contrôle interne

Le Comité de contrôle interne, instance factière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein de la Caisse régionale. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée.

Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé notamment du Directeur général et du Directeur général adjoint. A ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembré du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit interne, Gestion des risques, Vérification de la conformité.

Trois lignes métiers intervenant sur l'ensemble du Groupe

Le responsable de la Direction des risques Groupe, l'Inspecteur général Groupe et le Directeur de la conformité Groupe sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, la Directrice des risques Groupe a été désignée comme responsable de la gestion des risques pour Crédit Agricole S.A., ainsi que pour la Caisse régionale.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction des risques Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique Groupe de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la conformité Groupe qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités de la Caisse régionale par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de comités spécialisés ou *via* des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les fonctions, directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de surveillance sur base consolidée de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant un dirigeant effectif de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du pilotage du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires ;
- des comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque ligne métier.

En ce qui concerne la Caisse régionale

Pour la Caisse régionale, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par des unités dédiées de la Direction des risques Groupe et par la Direction de la conformité Groupe.

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale ainsi que son dispositif de contrôle interne et définit l'appétit pour le risque, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques.

Rôle du Directeur général en matière de contrôle interne

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétit au risque.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées.

À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions du contrôle périodique.

III. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de la Caisse régionale

La Caisse régionale met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques de la Caisse régionale : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible.

Ces limites sont revues *a minima* une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques. Elles sont accompagnées de limites, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité de la Direction générale.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies et est informé du niveau de ses risques.

Fonctions Risques et contrôles permanents centrales de Crédit Agricole S.A.

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques Groupe assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction des risques Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de risk management (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction des risques Groupe comprend également une fonction de "pilotage risques métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales.

Le suivi des risques Groupe par les unités de pilotage risque métiers s'effectue notamment dans le cadre du Comité des risques Groupe et du comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Il s'effectue également au travers d'une procédure d'alerte déclinée sur l'ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité Spécifique sur un rythme bimensuel (Comité de suivi des alertes).

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de scénarios.

Outre les exercices réglementaires, du point de vue de la gestion interne, des stress sont réalisés a minima annuellement par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux sont complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles.

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et stratégies de risques appliquées par les filiales. Par ailleurs, les principaux portefeuilles transverses du Groupe (habitat, énergie, professionnels et agriculteurs, crédits à la consommation, capital investissement, etc.) ont fait l'objet d'analyses présentées en Comité des risques du Groupe (CRG). Le périmètre des risques couverts dans les stratégies risque examinées en CRG intègre également le risque de modèle, le risque opérationnel et le risque conglomérat et le risque environnemental.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

Contrôles permanents des risques opérationnels

La Direction des risques Groupe assure la coordination du dispositif du Contrôle Permanent (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un reporting des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

Fonctions Risques et contrôles permanents déconcentrées, au niveau de chacun des métiers du Groupe

Au sein de Crédit Agricole S.A.

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RFGR métier est rattaché hiérarchiquement à la Directrice des risques Groupe et fonctionnellement à l'organe de direction de l'entité concernée. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RFGR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de surveillance sur base consolidée).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction des risques Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la Direction des risques Groupe ;
- détermination pour chaque filiale ou métier d'une stratégie risques, validée par le Comité des risques Groupe sur avis de la Direction des risques Groupe, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;

- principe de délégation de pouvoirs du RFGR Groupe aux RFGR métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction des risques Groupe ;

Sur le périmètre de la Caisse régionale

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à la Caisse régionale à titre individuel. La Caisse régionale est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR), rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction des risques Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure un rôle de normalisation, de pilotage, de coordination et d'animation de la ligne métier Risques dans les Caisses régionales, notamment en leur diffusant les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance un reporting périodique des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

Plans de continuité d'activité

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, de manière récurrente. La Caisse régionale suit le même processus en termes de tests.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, la Caisse régionale dispose de sites de replis qui offrent une sécurisation élevée en cas d'indisponibilité du siège.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la Caisse régionale est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail avec des solutions adaptées (site de secours physique, banc de matricage de poste et stock de PC de crise).

Sécurité des systèmes d'Information

Le groupe Crédit Agricole a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faïtier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Manager des risques systèmes d'information (MRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont désormais déployées au sein de la Caisse régionale. Le Responsable de la Fonction de Gestion des Risques (RFGR) consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques du Crédit Agricole de Guadeloupe

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Voir partie 4.3.9 "Risques de non-conformité" ci-après.

Contrôle périodique

L'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du groupe Crédit Agricole. Elle a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique du groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène, du pilotage de la ligne métier Audit-Inspection de Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée, et de l'animation des unités d'audit interne des Caisses régionales.

A partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses régionales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'Audit-Inspection interne, dans le cadre d'une approche coordonnée des plans d'audit.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Grâce à ses équipes d'audit spécialisées, l'Inspection générale Groupe conduit annuellement plusieurs missions à caractère informatique portant sur les systèmes d'information des entités du Groupe ainsi que les problématiques d'actualité, largement en lien avec la sécurité informatique, ou dans le domaine des modèles dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres des entités ou du Groupe. Enfin, comme prévu par la réglementation, l'Inspection générale Groupe effectue des missions d'audit des prestations de services essentiels externalisées d'enjeu Groupe ou au niveau de la Place.

L'Inspection générale Groupe assure par ailleurs un pilotage central de la ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales ainsi que l'animation du contrôle périodique des Caisses régionales, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs. La ligne métier regroupe 1 210 collaborateurs, équivalent temps plein, fin 2020 au sein de Crédit Agricole S.A. (y compris Inspection générale Groupe) et du périmètre des Caisses régionales.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe – auxquels participent la Direction générale, le responsable de l'Audit interne, le responsable Risques et contrôle permanent et le responsable de la Conformité de chaque entité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes le cas échéant) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi dans le cadre de missions de suivi contrôlé à caractère réglementaire, inscrites au plan d'audit sur base *a minima* semestrielle. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et à l'Inspecteur général Groupe d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté, l'Inspecteur général Groupe rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A

La ligne métier audit inspection regroupe 1 196 collaborateurs, équivalent temps plein, fin 2021 :

- 752 au sein de Crédit Agricole S.A. et ses filiales ;
- 444 au sein du périmètre des Caisses régionales.

Au sein de la Caisse Régionale de Touraine de Guadeloupe, l'activité du service Audit Contrôle Périodique de la Caisse régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection Générale Groupe, et s'inscrit dans le corpus méthodologique de la ligne Métier. Le service Audit Contrôle Périodique de la Caisse régionale exerce son rôle de contrôle de 3ème degré, de manière indépendante des unités opérationnelles, et intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux), mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de

contrôle interne. Le Responsable du service Audit Contrôle Périodique est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de la Caisse régionale.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale. Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité. Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

Les missions réalisées par le service Audit Contrôle Périodique, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable du service Audit Contrôle Périodique d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

4.3.4 Risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de forbearance au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des notes annexes aux états financiers consolidés.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par le Crédit Agricole de Guadeloupe doit s'inscrire dans le cadre de l'appétit pour le risque de la Caisse régionale et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôles permanents.

Le Crédit Agricole de Guadeloupe s'efforce de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel. Dans cet objectif, le Crédit Agricole de Guadeloupe surveille régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. notamment paragraphe II.2.2 « Mesure du risque de crédit »).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre. S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA (Credit Valuation Adjustment) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le « waterfall »), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par la Directrice des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

Correspondances entre la notation Groupe et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Au sein du Crédit Agricole de Guadeloupe, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs *backtestings* annuels.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et ses filiales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Au cours de l'année 2021, la Banque Centrale Européenne a autorisé le Groupe à utiliser les modèles de probabilité de défaut dédiés aux professionnels de l'immobilier et d'étendre l'utilisation des modèles de probabilité de défaut concernant les opérations à effet de levier (leverage buy-out ou LBO) aux Caisses régionales.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

2.2 Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

Le Crédit Agricole de Guadeloupe intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes consolidées 1.2 sur les principes et méthodes comptables et 11.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur des comptes consolidés.

La juste valeur brute positive des contrats, ainsi que les bénéfices de la compensation et les sûretés détenues, et l'exposition nette sur instruments dérivés après effets de la compensation et des sûretés sont détaillées dans la note annexe consolidée 6.8 relative à la compensation des actifs financiers des comptes consolidés.

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Les engagements consolidés sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché.

Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Le Crédit Agricole de Guadeloupe transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégorie de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques du Groupe.

3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques de la Caisse régionale.

3.4 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affecte les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Chaque pays justifiant d'un volume d'affaires suffisant fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques sauf exception.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macroéconomiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la détermination des limites d'exposition acceptables en termes de risque pays est effectuée à l'occasion des revues des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la

matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon les enjeux en termes de risques par les Comités stratégies et portefeuilles (CSP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;

- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé sont assurés par la Banque de financement et d'investissement. Cette notation est établie grâce à l'utilisation d'un modèle interne de rating pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à/volonté de payer). Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- la validation par le département des Risques pays et portefeuille de Crédit Agricole CIB d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille.

La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un suivi spécifique et régulier de l'ensemble des expositions pays.

Les pays d'Europe de l'Ouest affichant une notation interne (inférieure à B) les rendant éligibles à une surveillance rapprochée au titre du risque pays font l'objet d'une procédure de suivi ad hoc séparée. Les expositions au risque souverain et non souverain sur ces pays sont détaillées dans la note 6.7 des annexes aux comptes consolidés.

Par ailleurs, les expositions aux autres pays dont la notation interne est inférieure à la note B sont détaillées dans le chapitre III paragraphe 3.4 "Risque pays" ci-dessous.

3.5 Stress tests de crédit

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit (PD et LGD) aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est backtesté. Ces modèles satellites sont utilisés pour les stress réglementaires (stress test 2021 organisé par l'EBA par exemple) pour le stress budgétaire (ou stress ICAAP) et pour certains stress sur des portefeuilles spécifiques. En outre, depuis le 1er janvier 2018, ces modèles contribuent également au calcul des ECL selon la norme IFRS9 (cf. partie IV.1 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres IFRS9 (PD, LGD, EAD) conditionnels aux scénarios économiques pour l'estimation du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et sur les paramètres Bâlois pour estimer l'impact en emploi pondéré.

La Direction des risques Groupe conduit, en collaboration avec les métiers et les entités concernés, des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction Générale dans le cadre du Comité des Risques Groupe.

Un stress test crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard.

L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans (voire 4 ans pour le processus budgétaire 2021). Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des stress tests crédit globaux sont une brique importante de l'ICAAP. Ils sont examinés par le Comité exécutif et sont également communiqués au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 9 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

4.2 Utilisation de contrats de compensation

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A, ses filiales et les Caisses régionales appliquent le close out netting leur permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Ils recourent également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

4.3 Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse régionale n'utilise pas de dérivés de crédit.

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse régionale correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2022, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse régionale s'élève à 0,08 millions d'euros (0,06 millions d'euros au 31 décembre 2021), en hausse de 36,6% par rapport à l'année 2021.

2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Groupe dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, est présentée ci-dessous. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. risques de marché).

2.1 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 2 645,3 milliards d'euros au 31 décembre 2021, contre 2 480,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

En M€	EXPOSITIONS							PROVISIONS						
	31.12.2021			31.12.2022			Var 2022	31.12.2021			31.12.2022			Var 2022
	S1	S2	Total	S1	S2	Total		S1	S2	Total	S1	S2	Total	
Habitat part	412,5	80,0	492,5	405,2	95,0	500,2	7,7	1,7	7,1	8,8	1,7	7,4	9,1	0,3
Collectivités Publiques	250,7	55,4	306,1	243,6	57,2	300,8	-5,3	0,7	1,8	2,5	0,8	1,9	2,7	0,1
Activités immobilières	327,8	23,1	350,9	421,4	28,8	450,2	99,3	3,5	4,1	7,6	5,4	4,9	10,3	2,7
Corporate D-	60,4	3,3	63,7	45,5	35,4	80,9	17,2	1,9	0,0	1,9	1,5	1,3	2,8	0,9
Agriculture	27,5	3,8	31,3	23,2	5,8	28,9	-2,3	0,3	0,4	0,7	0,2	0,4	0,7	0,0
Forbearance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BTP	22,9	9,2	32,1	32,9	8,2	41,1	9,0	0,4	1,2	1,6	0,5	0,7	1,3	-0,3
Service aux entreprises	15,3	3,2	18,5	16,6	3,7	20,3	1,8	0,3	0,7	1,0	0,4	0,4	0,7	-0,3
Location sans opérateur	29,7	4,3	34,0	13,2	1,2	14,4	-19,6	0,3	0,4	0,7	0,2	0,2	0,3	-0,3
PGE	0,0	59,5	59,5	0,0	39,9	39,9	-19,6	0,0	0,5	0,5	0,0	0,5	0,5	0,0
NPE corpo & retail	0,0	2,3	2,3	0,0	0,2	0,2	-2,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	-0,3
Portefeuille stressé	1 146,7	244,2	1 390,9	1 201,6	275,3	1 476,9	85,9	9,1	16,6	25,6	10,7	17,7	28,4	2,71
Portefeuille non stressé	934,8	155,0	1 089,8	1 016,4	152,0	1 168,4	78,5	1,5	4,2	5,7	1,7	4,9	6,6	0,86
TOTAL	2 081,6	399,2	2 480,8	2 218,0	427,3	2 645,3	164,5	10,6	20,8	31,4	12,3	22,6	35,0	3,6

Répartition des engagements commerciaux par filière d'activité économique du Crédit Agricole de Guadeloupe

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2022. Seules trois filières représentent plus de 10 % de l'activité comme en 2021 : la filière "Clientèle de banque de détail" qui occupe la première place à 18,9 contre 19,9 % en 2021 ; et la filière "secteur public/collectivités » à la deuxième place qui voit sa part relative augmenter à 11,4 % contre 12,3 % du total en 2021.

2.2 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (2 435,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022 incluant les créances rattachées, contre 2 250,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021) augmentent de 8,3 % en 2022. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 54,2 % et 45,8%).

3. Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Ni en souffrance, ni dépréciés (Stage 1)	En souffrance, non dépréciés (Stage 2)	Dépréciés (Stage 3)	Ni en souffrance, ni dépréciés (Stage 1)	En souffrance, non dépréciés (Stage 2)	Dépréciés (Stage 3)
(en milliers d'euros)						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	85 347	0	0	7 544	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	1 971 634	402 269	99 268	1 860 354	363 456	86 897
Total	2 056 981	402 269	99 268	1 867 898	363 456	86 897

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2022 est composé à 80,4% d'encours ni en souffrance, ni dépréciés contre 80,6% à fin 2021.

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le Groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours.

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers consolidés.

3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne déployée par le groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité (0,09 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 0,06 millions d'euros au 31 décembre 2021), dans ce portefeuille il n'y pas d'emprunteurs faisant l'objet d'une notation interne représentent.

Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

Évolution du portefeuille sain d'engagements commerciaux hors clientèle de proximité Crédit Agricole par équivalent indicatif S&P du rating interne 2022

	Décembre 2021	Décembre 2022
AAA	17%	2%
AA	2%	12%
A	7%	6%
BBB	17%	15%
BB	44%	50%
B	9%	8%
Sous surveillance	3%	4%
Défaut	1%	2%
TOTAL	100%	100%

44% des engagements sont portés sur des emprunteurs notés investment grade (note supérieure ou égale à BBB ; 36% au 31 décembre 2021) et seuls 3% sous surveillance (4% au 31 décembre 2021). A noter 1% du portefeuille en défaut (2% au 31 décembre 2021).

Toutefois, la ventilation montre une légère amélioration du portefeuille crédits en 2022 avec un profil de risque en augmentation de 5 points des A et supérieurs.

3.3 Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default – LGD).

3.3.2 Encours des prêts et créances dépréciés

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des engagements objets de dépréciations individuelles s'élève à 99,3 millions d'euros contre 86,8 millions au 31 décembre 2021. Ils sont constitués des engagements sur lesquels la Caisse régionale anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés individuellement représentent 4,1 % des encours bruts comptables du Groupe contre 3,9% au 31 décembre 2021.

Les encours restructurés ⁽⁹⁾ s'élèvent à 10,2 millions d'euros au 31 décembre 2022.

4. Coût du risque

4.1 Principaux facteurs ayant eu un impact sur le niveau des dépréciations observé au cours de l'année :

Une description de l'environnement global et des perspectives macroéconomiques est détaillé dans le chapitre 4.1 « Environnement économique et financier global ».

L'année 2022 a été marquée par les conséquences de la guerre en Ukraine entraînant notamment un regain d'inflation dans la plupart des pays avancés en provoquant une augmentation des prix de l'énergie, et notamment du gaz naturel. Au-delà de l'augmentation des prix de l'énergie, la guerre en Ukraine a pesé sur la croissance en générant de nouvelles incertitudes et en réduisant la demande extérieure.

Les principaux points d'attention sectoriels restent les suivants : les entreprises ayant bénéficié des mesures d'accompagnement pour faire face à une forte augmentation des prix de l'énergie, le tourisme hôtels restaurants, ainsi que le BTP et les commerces de proximité. L'agriculture doit faire face à une hausse du prix des intrants et à des conditions climatiques de plus en plus extrêmes.

4.2 Données chiffrées

Le coût du risque de la Caisse régionale s'élève à 6,2 millions d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de 4,1 millions d'euros par rapport à 2021. Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4,10 des états financiers consolidés. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 2.2 "Mesure du risque de crédit" de la section II "Gestion du risque de crédit".

IV. Application de la norme IFRS9

1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour l'arrêté au 31/12/2022

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2025.

Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2022. Ils intègrent des hypothèses différenciées sur les effets du conflit russo-ukrainien, du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et du resserrement monétaire opéré par les banques centrales.

⁽⁹⁾ La définition des encours restructurés est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables" dans les états financiers consolidés.

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient en point de départ sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux Etats-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation. Les projections pour 2022 et les années suivantes sont décrites dans les différents scénarios suivants.

Premier scénario : Scénario « central »

Ce scénario, pondéré à 50%, prévoit une guerre russo-ukrainienne intense et un processus de paix encore lointain.

▪ Forte accélération de l'inflation en zone euro :

L'inflation dans la zone euro en 2022 s'est établie à 8,3% en moyenne annuelle. Elle décélèrerait en 2023 pour atteindre 6,7% en moyenne. Les hausses des prix énergétiques seraient en effet moindres et la demande nettement ralentie, mais les effets de second tour continueraient d'opérer (prix alimentaires et manufacturés). L'inflation en France y est plus modérée grâce au bouclier tarifaire. Ce choc d'inflation est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit russo-ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques (notamment une envolée des prix du gaz, du fait de la très forte réduction des importations de gaz russe par l'Europe) et une forte hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie dans certains secteurs.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La rentabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Il existe toutefois un réservoir d'épargne pouvant amortir ces effets négatifs sur la consommation.

Les effets négatifs sur la demande sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 en zone euro reste élevée, 3,2%, via les effets d'acquis, mais elle est ramenée à 0,4% en 2023.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires.

Aux Etats-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Les taux des Fed Funds, qui atteignaient 0,50% au T1 2022, seraient relevés jusqu'à 4,25% début 2023. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un léger repli en 2023 (ralentissement attendu de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs en juillet 2022 et va continuer à les relever en 2023, jusqu'à 2,25% pour le taux de dépôt et 2,75% pour le taux refi, avant de les stabiliser.

Les taux longs montent en zone euro en 2022, mais assez modérément, et baissent légèrement en 2023. La courbe des taux s'inverse à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des spreads.

Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré »

Ce scénario, pondéré à 35%, reprend le scénario de crise gazière demandé par la BCE en septembre 2022.

Déclenchement de la crise : On suppose une rupture totale des approvisionnements de gaz russe en Europe début 2023 et de fortes difficultés pour compenser cet arrêt, avec notamment une offre de gaz naturel liquéfié insuffisante. De plus, l'hiver 2023 est très rigoureux. Les Etats européens déclenchent en conséquence des plans de rationnement du gaz qui affectent surtout l'industrie.

Choc d'inflation marqué en 2022 et 2023 : Ces difficultés entraînent les prix du gaz en Europe en 2023 à des niveaux très élevés, en raison d'une forte consommation énergétique (liée notamment au climat) et d'une offre de gaz clairement insuffisante. Cela se répercute sur les prix de l'électricité – du fait également des difficultés persistantes pour l'industrie nucléaire française. L'inflation moyenne en zone euro est prévue à 8,8% en 2023, soit 2,1 points de plus que dans le scénario central.

Les mesures de rationnement réduisent l'activité des secteurs fortement dépendants du gaz. De plus, pour certaines entreprises, la flambée des coûts énergétiques fragilise la rentabilité et conduit à des arrêts volontaires de production. L'investissement se replie (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé) et la consommation connaît un léger recul (pertes de pouvoir d'achat, détérioration du marché de l'emploi, mesures de soutien moins fortes qu'en 2022). Le PIB de la zone euro baisse en moyenne annuelle en 2023 (-0,7%).

Resserrement monétaire un peu plus marqué. La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. L'action de la BCE est cependant

jugée par les marchés insuffisamment agressive et les taux souverains « core », incorporant une prime d'inflation, se redressent. A la différence du stress budgétaire (cf. quatrième scénario), il n'y a pas de chocs spécifiques France et Italie. Néanmoins, les spreads s'écartent modérément.

Troisième scénario : Scénario « favorable »

Dans ce scénario favorable, **pondéré à 5%**, il est supposé que les pressions de la Chine conduisent à un infléchissement de la position de la Russie à propos de l'Ukraine, puis à un cessez-le feu préalable à l'amorce de négociations. Les sanctions, tout en étant prolongées, sont alors allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement en 2023. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2023-2024.

Evolutions financières :

Les banques centrales ne baissent pas immédiatement la garde (on retient seulement une petite détente monétaire) mais les taux longs anticipent le repli de l'inflation et des taux courts. La BCE baisse légèrement ses taux directeurs en 2023. Le Bund est un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, tandis que les spreads français et italiens sont un peu plus modérés. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés

Quatrième scénario : Scénario adverse sévère décrit dans le stress budgétaire de juillet 2022

Scénario **pondéré à 10%**.

Cumul de chocs en 2023 : Le conflit russo-ukrainien s'enlise en 2023 et les sanctions contre la Russie sont accrues. La Chine affiche de manière plus explicite son soutien à la Russie ; des sanctions à l'encontre de la Chine sont en conséquence mises en place. L'hiver est très rigoureux en Europe au 1^{er} trimestre 2023. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes ; le pays est bloqué. L'Italie est en crise également, la coalition de droite remet en cause les traités européens et un bras de fer est engagé avec la Commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023. Les tensions sur les prix énergétiques persistent, notamment s'agissant du prix du gaz qui flambe. Les prix des produits alimentaires sont également en forte hausse. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le scénario « central » se répète ainsi en 2023 dans ce scénario de « stress ». L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro comme en France.

Réponse vigoureuse des banques centrales. La Fed et la BCE poursuivent le resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE continue à relever ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75 % et refi à 3,25% fin 2023). Les taux longs remontent à nouveau : le taux de swap à 10 ans de la zone euro atteint 3,25% fin 2023, le Bund 2,75%. En 2023 les spreads France et Italie s'élargissent nettement et atteignent de véritables niveaux de crise (*spread* OAT-Bund à 185 bp et *spread* BTP-Bund à 360 bp).

Récession en zone euro en 2023. Le PIB de la zone euro connaît un recul de l'ordre de 1,5%, tout comme celui de la France ou de l'Italie, Le taux de chômage remonte sensiblement ; les marchés boursiers se replient nettement (-35% pour le CAC 40 en 2023) et les marchés immobiliers connaissent une correction marquée en France et en Italie : entre -10% et -20% en cumul sur trois ans pour le résidentiel et -30% en cumulé pour l'immobilier commercial.

Précisions communes :

Les mesures de soutien gouvernementales ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans c'est-à-dire jusqu'à 2022 inclus).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Par ailleurs, depuis le T2 2022, les scénarios économiques relèvent un choc inflationniste inédit pouvant conduire à des reprises dans les modèles IFRS9 actuels.

Enfin, afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking* local) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers consolidés au 31 décembre 2022.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente environ 96,3% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

L'année 2022, toujours atypique, a connu une activité crédit très dynamique : hausse des encours de 273,4 millions d'euros contre +86 milliards d'euros en 2021. Les principaux métiers contributeurs ont été la banque de proximité (+89,7 millions d'euros), les métiers spécialisés (+91,5 millions d'euros),

Le poids des encours sains les moins risqués (stage 1) est en très légère baisse à 79,7% vs 80,5% fin 2021, soit -0,8%. Sur la période, les encours clientèle Stage 1 ont progressé malgré tout de 111 millions d'euros (après une baisse en 2021 : -32 millions d'euros).

La part des encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (stage 2) est en légère augmentation à 16,3% vs 15,7% fin 2021. Sur la période, les encours clientèle en Stage 2 ont progressé de 38,8 millions d'euros essentiellement sur la banque de proximité réalisé sur le territoire (+29,5 millions d'euros).

Les encours défaillants (stage 3) sont en hausse de +12,4 millions d'euros sur l'année avec un taux de créances défaillantes de seulement 3,82% vs 4,19% fin 2021. La hausse est en partie due à la clientèle de détail basculé en défaut sur 2022 pour une assiette de 8,2 millions d'euros.

Evolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (stage 1) ont progressé significativement en 2022 (+16,5%) en lien avec la progression des encours et de l'arrêt du forçage automatique en stage 2 des expositions présentes dans la filière PGE.

Cette année, le niveau de couverture des encours en stage progresse à 0,56% vs 0,51% en 2021.

Les ECL du portefeuille en stage 2 sont en légère baisse (+5,4% vs 5,6% en 2021), malgré la croissance des encours. Le niveau de couverture des encours en stage 2 est de 5,4% vs 5,6% fin 202.

Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en baisse (57,4% vs 61,2% fin 2021).

4.3.5 Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché dont les principaux sont :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de la Caisse régionale repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché incertain et marqué par la crise sanitaire, la Caisse régionale a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit pour le risque.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché de Crédit Agricole S.A. et ses filiales est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des Risques Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'exposition du Groupe aux risques de marché ;
- au niveau de la Caisse régionale, un responsable des Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de contrôle des risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Le Comité Financier risque composé de la Direction générale, du Directeur Financier, du responsable du service Comptabilité, Contrôle de gestion, du Responsable de domaine du contrôle de gestion/Gestion financière, et du Responsable du Contrôle Permanent se réunit chaque mois. Il prend les décisions liées à la stratégie et au risque :

- Propose, adapte et exécute la politique financière ;
- Propose la politique d'allocation cible de fonds, la politique de refinancement et celle de gestion de la liquidité ;
- Contrôle l'évolution de la contribution au PNB des opérations effectuées ;
- Fixe le dispositif de limites de marché et d'alertes, validé par le Conseil d'Administration et en assure la révision annuelle.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur la Value at Risk (VaR), la VaR stressée, les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs) et repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de la Caisse régionale présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre des procédures de validation et de backtesting des modèles.

1.1 La VaR (Value at Risk)

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la Value at Risk (VaR) historique. Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.), sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la Caisse régionale dans ses activités de trading, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risque

Le backtesting

Un processus de backtesting permet de contrôler la pertinence du modèle de VaR pour la Caisse régionale. Il vérifie a posteriori que le nombre d'exceptions (journées pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance de 99 % (une perte quotidienne ne devrait statistiquement excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an).

Ce contrôle est effectué mensuellement par le Middle-Office.

1.2 Les stress scenarios

Les stress scenarios complètent la mesure en VaR, un deuxième indicateur de risque, le stress scénario, permet pas d'appréhender plus correctement l'impact de conditions extrêmes de marché.

Les calculs de stress s'appliquent sur les titres de placement et en titres d'investissement. Le dispositif Groupe est basé sur des encadrement en stress basés sur deux scénarios :

- Stress Groupe : stress élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres limites souverains, corporate et bancaire, et en particulier sur les titres périphériques.
- Stress Adverse 1 an : il reprend, pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation), la plus grande variation sur un an observé sur un historique long (supérieure à 10 ans).

1.3 Les indicateurs complémentaires

Des indicateurs complémentaires (sensibilités à divers facteurs de risque, loss alerts, stop loss, encours, durées...) sont par ailleurs produits au sein des entités et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par la VaR et les stress scenarios globaux.

IV. Expositions

VaR (Value at Risk)

L'évolution de la VaR, sur les placements de la Caisse régionale entre 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 est respectivement de 1 millions d'euros et 0,8 millions d'euros.

V. Risque action

Le risque action trouve son origine dans le portefeuille de placement. Il regroupe tout le risque action pur, quel que soit le support et l'intention de détention.

Les titres de dette émis dont la performance est assise sur un indice, un panier ou une composition de performance action, que ces titres soient ou pas à capital garanti ou partiellement garanti.

A fin 2022, à l'exception des participations dans le Groupe crédit Agricole, la Caisse régionale ne détient pas de portefeuille d'actions dans le cadre de ses placements de fonds propres.

4.3.6 Gestion du bilan

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction Finances et Ressources Humaines de la Caisse régionale définit les principes de la gestion financière et assure la cohérence d'application au sein de la Caisse régionale. Chaque année elle détermine et propose à la validation du Conseil de la Caisse régionale sa politique financière pour l'année à venir et les orientations stratégiques qu'elle souhaite prendre en matière de risque de taux et de risque de liquidité.

Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein de la Caisse régionale est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

II. Risque de taux d'intérêt global

Le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit « CRR 2 ») modifiant le règlement (UE) 575/2013 a introduit de nouvelles exigences de publication au titre du Pilier 3 relatives au risque de taux d'intérêt global. Les informations qualitatives attendues, précisées à l'article 448, couvrent certains des thèmes jusqu'à présent traités dans la partie Gestion des risques.

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée, comme tous les établissements bancaires au risque de taux qu'elle gère dans le cadre de limites fixées annuellement et validées par le Conseil d'Administration.

La Caisse régionale dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux souhaite maintenir durablement une faible sensibilité au risque de taux, ce qui se traduit par la mise en place de couvertures régulièrement afin de protéger la marge d'intermédiation à des mouvements de taux.

III. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise. La Caisse régionale n'a pas de position de change de cette nature.

IV. Risque de liquidité et de financement

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire au fait de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

1. Objectifs et politique

L'objectif de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte. Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM).

2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de la Caisse régionale est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe Crédit Agricole et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;

- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale approuve la politique financière, la gestion du risque de liquidité et valide les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité de la Caisse régionale.

La situation de liquidité de la Caisse régionale fait l'objet de présentations mensuelles en Comité Financier volet risque et plusieurs fois par an au Conseil d'Administration.

3. Gestion de la liquidité

La gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte auprès de la clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès :

- de Crédit Agricole SA. La Caisse régionale a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc, avances globales ;
- ou sur le marché interbancaire. La Caisse régionale rédige chaque année un programme d'émission de titres de créances négociables déposé auprès de la Banque de France qui l'autorise à émettre des NEU CP (court terme) ou des NEU MTN (moyen terme) et ainsi à se refinancer sur le marché.

3.1 Gestion de la liquidité Court Terme

Le calibrage de la limite court terme est défini de façon à permettre à chaque entité du Groupe de résister à un environnement de liquidité très dégradé (stressscénarios) sur une période d'une année. Cette résistance est mesurée en projetant sur l'horizon d'une année les sorties et les entrées ou réserves de «cash» prévues :

- la composante «entrée de cash» intègre principalement les actifs mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE), les actifs cessibles des portefeuilles titres et la part des refinancements qui sont considérés comme pouvant être renouvelés dans une situation de stress.
- la composante «sortie de cash» intègre principalement les refinancements de marché court terme et moyen/long terme arrivant à échéance dans l'année ainsi que les besoins de refinancements additionnels nécessaires à l'activité commerciale.

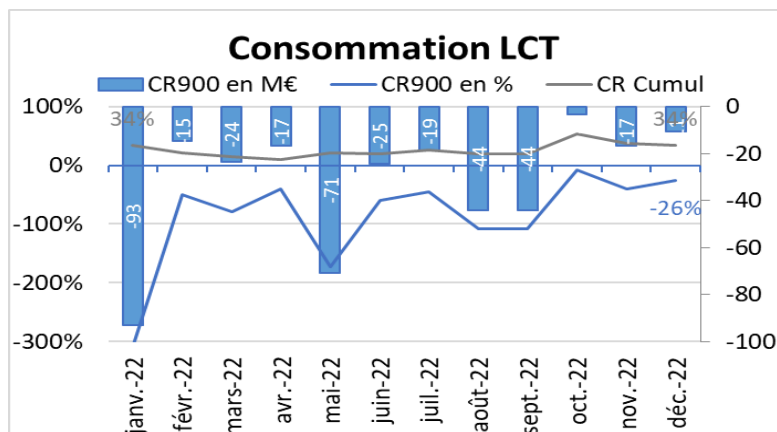
La limite globale de liquidité court terme correspond au montant maximum de refinancement court terme autorisé pour la Caisse régionale.

La centralisation des informations permettant le suivi du risque de liquidité est réalisée via l'outil interne New Deal chaque mois et le contrôle du respect des limites est présenté régulièrement en Comité financier. Un suivi est réalisé par la Gestion Financière (en collaboration avec la Coopération Breton Côte d'Armor) afin de s'assurer du respect quotidien de cette limite court terme ainsi qu'un prévisionnel qui permet d'anticiper les opérations à réaliser pour ne pas dépasser la limite autorisée.

Le dépassement de la limite court terme entraîne une alerte et une éventuelle facturation de liquidité au coût équivalent à celle du déficit moyen terme. La Caisse régionale adapte le profil de son refinancement en fonction :

- des capacités de tirage sur son compte courant de trésorerie
- du profil de son endettement court terme ;
- des prévisions du niveau de consommation de sa limite court terme.

La Caisse régionale vise à lisser son échéancier d'emprunts de manière à réduire la volatilité des Outflows liés à son refinancement dans son ratio LCR et dans les stress.



3.2 Gestion de la liquidité Moyen et Long Terme

La volonté de Crédit Agricole S.A. est d'ajuster le profil de refinancement moyen long terme de sorte à garantir durablement la couverture des besoins en liquidité MLT, avec prise en compte de la capacité d'accès au marché (risque de concentration).

Le risque de concentration d'échéances (risque d'illiquidité à MLT) est le risque de ne pas pouvoir lever sur les marchés le montant nécessaire au renouvellement des refinancements ou de lever à de mauvaises conditions. Il s'agit de maîtriser un risque d'illiquidité à moyen terme.

La mesure du risque de concentration des échéances se limite au compartiment ALM par la prise en compte des tombées de la dette à MLT (supérieures à 1 an en durée initiale). Compte tenu des besoins du Groupe et de ses capacités de refinancement sur le marché, la limite de concentration des échéances long terme par semestre est actuellement de 1,8% des encours de crédits.

La Caisse régionale n'a constaté, en 2022, aucun dépassement « actif » de la limite de concentration des échéances Long Terme.

Des dépassements sont constatés sur certains semestres du fait d'opérations non initiées par la Caisse régionale comme par exemple les refinancements TLTRO.

Ces dépassements sont alors autorisés par Crédit Agricole S.A. puisque considérés comme « passifs », ils ont fait l'objet de présentations régulières en Comité financier.

Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale respecte l'ensemble des limites de concentration en dehors du dépassement de la limite opérationnelle observée sur le NSFR.

4. Données quantitatives

4.1 Bilan cash au 31 décembre 2022

	En M€	En %	Réalisé			
			Var 3 mois		Var 2021	
Crédits	2475,80	100	74	0	188	0
Collecte Bilancielle	1883	76	-17	-3	-43	-8
<i>RAT</i>	0	0	-82	-3	-5	0
<i>Collecte Monétaire Hors RAT</i>	1229	50	65	1	-37	-6
<i>Collecte Centralisée</i>	654	26	-1	-1	0	-2
DCC net de provisions	-537	-22	-91	-3	-230	-8
RCC (Collecte / Crédit)	76,07%		-3,05%		-8,09%	
Loan To Déposit (Crédit / Collecte)	131,47%		5,06%		12,64%	
Refinancement	537	22	91	3	230	8
<i>Court Terme</i>	-5	-0,2	34	1	45	2
<i>Moyen Long Terme</i>	508	20,5	-173	-8	-134	-8
<i>Solde Actifs / Passifs</i>	-100	-4,0	230	10	248	11
<i>Excédent de Fonds Propres dont compte BCE</i>	180	7,3	-13	-1	63	2

Le bilan cash bancaire de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, à 1 883 millions d'euros au 31 décembre 2022, fait apparaître un excédent de ressources de 180 millions d'euros.

4.2 Évolution des réserves de liquidité

Les réserves de liquidité disponibles à fin 2022 augmentent de 318 millions d'euros principalement en raison de la hausse des créances mobilisables auprès de la Banque Centrale.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

		2022-12-31
		Valeur de marché
Poche 1	Emission d"états de l"OCDE- garanties par des états de l"OCDE ou des organismes supranationaux	20
Poche 1a	Qualité de crédit de niveau 1	20
Poche 1b	Qualité de crédit de niveau 2	0
Poche 1c	Qualité de crédit de niveau 3	0
Poche 2	Obligations sécurisées éligibles banque centrale	0
Poche 2a	Qualité de crédit de niveau 1	0
Poche 2b	Qualité de crédit de niveau 2	0
Poche 2c	Qualité de crédit de niveau 3	0
Poche 3	Emissions corporates- entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	10
Poche 3a	Qualité de crédit de niveau 1	5
Poche 3b	Qualité de crédit de niveau 2	0
Poche 3c	Qualité de crédit de niveau 3	5
Poche 4	Actions appartenant à un indice majeur	0
Poche 4a	Actions appartenant à un grand indice boursier	0
Poche 4b	Actions appartenant à un autre indice	0
Poche 5	OPCVM à VL quotidienne	0
Poche 5a	OPCVM monétaire	0
Poche 5b	OPCVM obligataire	0
Poche 5c	Autres OPCVM	0
Poche 6	titres bancaires éligibles BC	0
Poche 6a	Qualité de crédit de niveau 1	0
Poche 6b	Qualité de crédit de niveau 2	0
Poche 6c	Qualité de crédit de niveau 3	0
Poche 7	OPCVM à VL non quotidienne	0
Poche 7a	OPCVM monétaire	0
Poche 7b	OPCVM obligataire	0
Poche 7c	Autres OPCVM	0
Poche 8a et 8b	Autres titres non éligibles BC	24
Poche 9 et 8c	Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	263
Total	Total Réserves	318

4.3 Ratios réglementaires

4.3.1 LCR

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018 c'est-à-dire que les réserves de liquidité disponibles doivent être au minimum égales aux sorties nettes de trésorerie dans les 30 jours.

Au 31 décembre 2022, le ratio LCR de la Caisse régionale s'établissait à 121,11%.

4.3.2 NSFR

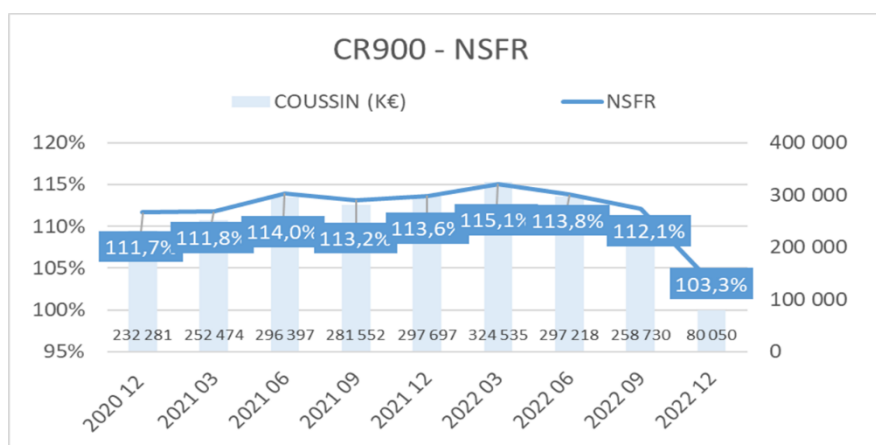
Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an. Le suivi du ratio NSFR est entrée en vigueur en 2021.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 28 juin 2021.

Au 31 décembre 2022, le ratio NSFR de la Caisse régionale s'établissait à 103,3%.

En Millions d'€ Chiffres au 31/12/2022	Crédit Agricole de Guadeloupe
BESOIN DE FINANCEMENT STABLE	267
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE	259
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE REFINANCEMENT STABLE (« NSFR »)	103.3%



5. Stratégie et conditions de refinancement en 2022

La gestion du ratio LCR est réalisée en constituant des réserves de liquidité en Titres éligibles et en dépôts auprès de la BCE et en optimisant les flux nets de trésorerie (Outflows- Inflows).

La Caisse régionale a refinancé son activité par des tirages emprunts court terme et des tirages d'avances globales à long terme. Par ailleurs, une partie importante des ressources TLTRO reçues en 2020 et début 2021 a été remboursée par anticipation au cours de l'année 2022.

V. Politique de couverture

Le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit « CRR 2 ») modifiant le règlement (UE) 575/2013 a introduit de nouvelles exigences de publication au titre du Pilier 3 relatives au risque de taux d'intérêt global. Les informations qualitatives attendues, précisées à l'article 448, couvrent certains des thèmes jusqu'à présent traités dans la partie Gestion des risques.

Pour simplifier la lecture, l'ensemble des informations relatives à la mesure et la gestion du risque de taux d'intérêt global sont regroupées dans la partie « Informations au titre du Pilier 3 » du chapitre 5 « Risques et Pilier 3 ».

4.3.7 Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les PSEE (prestations de service essentielles externalisées).

I. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques et du Comité de contrôle interne) ;
- mission des responsables Risques et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétit pour le risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées par les entités annuellement et exploitées par la Caisse régionale avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité de contrôle interne et une et une présentation en Comité de surveillance des Risques.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité.

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du groupe Crédit Agricole a été adapté conformément aux lignes directrices de l'ABE relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019. Ces dernières ont été déclinées dans une norme, publiée en décembre 2021, dédiée à la maîtrise des risques des activités externalisées au sein du Groupe.

II. Méthodologie

La Caisse régionale utilise l'approche des mesures avancées (AMA). L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007.

Pour les filiales de la Caisse régionale restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des lignes métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type Loss Distribution Approach.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
 - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
 - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de backtesting du modèle AMA (Advanced Measurement Approach) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

III. Exposition

D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités ou risques de la Caisse régionale :

- une exposition sur les pratiques en matières d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail incluant les mesures de sécurité liées au COVID ;
- une exposition à la catégorie Exécution liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, forclusion de dossiers en contentieux...) ;
- une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux, chèques).

Des plans d'action locaux correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale au Risque Opérationnel.

IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel de la Caisse régionale par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et auprès de la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par la Caisse régionale.

En France, les risques de responsabilité civile vis à vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les biens exposés à ces risques.

Pour la Caisse régionale, les polices MRB (Multirisques Bureaux), GDB (Globale de Banque), RCP (Responsabilité Civile professionnelle), RCE (Responsabilité Civile d'Exploitation), Cyber, ont été renouvelées en 2022.

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole.

4.3.8 Risques juridiques

Le risque juridique est le risque de tout litige judiciaire avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

La fonction juridique, rattachée à la Direction des Entreprises et Risques, assure une veille opérationnelle sur les évolutions législatives et réglementaires. Elle participe à la procédure d'analyse des risques liés aux « Nouvelles activités, nouveaux Produits » et conseille les Directions opérationnelles dans la mise en œuvre des normes et des nouveautés juridiques. Elle assiste également le réseau au quotidien et assume la validation des publications et des communications commerciales de la Caisse régionale. Elle bénéficie par ailleurs d'une animation fonctionnelle assurée par la Direction des affaires juridiques de Crédit agricole S.A.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2022 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.17 des états financiers.

À ce jour, à la connaissance du Crédit Agricole de Guadeloupe, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale.

4.3.9 Risques de non-conformité

La Conformité porte la responsabilité d'insuffler au sein du Groupe une culture d'éthique, de transparence et de loyauté sans faille, en résonance avec nos valeurs historiques que sont l'utilité, la proximité, la responsabilité et la solidarité ainsi qu'avec notre raison d'être, déclinée en piliers Clients, Sociétal et Humain.

Elle s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, des normes et usages

professionnels et déontologiques, des principes fondamentaux qui figurent dans la Charte Ethique et des instructions, codes de conduite et procédures internes en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceci recouvre en particulier la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la protection de la clientèle, les conflits d'intérêt, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, actionnaires, collaborateurs), la Caisse régionale a ainsi pour objectif de **faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et de la performance durable.**

Les règles et initiatives en matière de conformité visent dès lors à garantir transparence et loyauté à l'égard des clients, à contribuer à l'intégrité des marchés financiers, à prévenir du risque de réputation et des risques de sanctions pénales, administratives et disciplinaires dans les domaines de son ressort.

Organisation et gouvernance

Le Groupe Crédit Agricole a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs du Groupe (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller et contrôler ces risques, ainsi que pour déterminer les plans d'actions nécessaires.

Un plan de contrôle dédié permet de s'assurer de la maîtrise de ces risques et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe.

La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie notamment sur des indicateurs et contrôles permanents déployés au sein des entités et dont la Direction de la Conformité Groupe (DDC) assure la supervision de niveau Groupe (y.c. analyses de dysfonctionnements de conformité). Le dispositif fait l'objet de reportings réguliers à l'attention des instances de gouvernance des entités et du Groupe.

Ce dispositif est structuré et déployé par la Ligne Métier Conformité du Groupe Crédit Agricole qui est placée sous l'autorité de la Directrice de la Conformité du Groupe, en charge de la cohérence et de l'efficacité du contrôle permanent elle-même rattachée directement au Directeur Général de Crédit Agricole SA.

La Direction de la Conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. (DDC) élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et application. Elle dispose pour ce faire d'équipes spécialisées par domaine d'expertise : conformité et intégrité des marchés financiers, protection de la clientèle, sécurité financière, fraude et corruption. Une équipe projet est par ailleurs dédiée au pilotage du déploiement de l'ensemble des engagements du Groupe Crédit Agricole pris dans le cadre du plan de remédiation OFAC. Le responsable de Conformité met en particulier à jour une cartographie des risques de non-conformité. La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie plus largement sur un dispositif intégrant des indicateurs et contrôles permanents régulièrement déployés au sein des entités et dont la DDC assure la supervision de niveau Groupe (y.c. remontée des réclamations clients ou analyses de dysfonctionnements de conformité).

Enfin, le dispositif s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne de la Caisse régionale. Le Comité de Contrôle Interne, présidé par la Direction générale, se réunit dans sa forme plénière quatre fois par an. Ce Comité prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentés au Comité de surveillance des risques du Conseil d'administration.

Culture éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de la Caisse régionale.

Elle repose sur des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement la filière Conformité et plus largement l'ensemble des parties prenantes de la Caisse régionale : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Ces modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de traitement des réclamations, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme, relatifs aux sanctions internationales...

En amont, la culture éthique et conformité passe par le déploiement de la Charte Ethique, dont le Groupe Crédit Agricole s'est doté en mai 2017. Celle-ci, commune à l'ensemble des entités du Groupe, promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe.

En 2021, le programme de sensibilisation à l'éthique s'est intensifié avec notamment la diffusion de communications (newsletter, bandes dessinées, vidéos de membres du Comex de Crédit Agricole S.A.).

Dans le prolongement de cette Charte, Crédit Agricole S.A. s'est doté d'un Code de conduite, qui vient la décliner opérationnellement. Il s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs de l'entité sociale Crédit Agricole S.A., quelle que soit leur situation et leur fonction. Le code de conduite a été pensé pour guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence. En 2020, la Caisse régionale a également décliné son code de conduite selon la même approche.

Lutte contre la corruption

La Caisse régionale dans le cadre de son engagement en matière de lutte contre la corruption la Caisse régionale suit son dispositif Sapin II et présente des reportings en Comité de Contrôle Interne sur les volets prévention de la corruption, lanceurs d'alerte ainsi qu'une évaluation annuelle et les résultats des contrôles liés. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence française anticorruption, les processus de cartographie des risques de corruption ont été actualisés. Après la mise en œuvre effective d'un dispositif d'évaluation des fournisseurs, les travaux sont en cours pour optimiser l'évaluation des clients et intermédiaires au regard des risques de corruption.

Ainsi, le Crédit Agricole est une des premières banques françaises à avoir bénéficié de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption.

Lanceur d'alerte

Dans le cadre de son dispositif de lutte contre la corruption, la Caisse régionale a mis en place en 2019 un outil "lanceur d'alerte", accessible sur Internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (tout particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler de façon sécurisée toute situation qu'il jugerait anormale (fait de corruption, de fraude, de harcèlement, de discrimination...).

Administré par des experts habilités, l'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte

Sécurité Financière

Les dispositifs de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

La Caisse régionale évalue annuellement son risque de conduite. Cette cotation s'appuie sur la cartographie des risques opérationnels à travers six thématiques (Fraude Interne-Abus de marché-Corruption-Pratiques en matière d'emploi-Pratiques commerciales-Litige avec des tiers). Cet indicateur produit annuellement au titre de l'exercice précédent est intégré au tableau de bord d'appétence au risque et prévoit un seuil d'alerte cible au Conseil d'administration en cas de cotation dégradée.

La maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte de la Caisse régionale. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'un renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, le plan de remédiation OFAC, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des « Sanctions OFAC » sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Ce plan de remédiation approuvé par la FED le 24 avril 2017 a fait l'objet d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance du Groupe et aux autorités américaines, ce qui a permis la finalisation de l'ensemble des jalons du Groupe et de la Caisse régionale dans le respect de l'échéance convenue avec la Réserve Fédérale, soit le 23 avril 2021.

Connaissance Client

Conformément à la feuille de route, 2022 a été l'année de refonte à l'échelle De la Caisse régionale des démarches de connaissance client, de mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des entités et de suivi du

déploiement par la mise en place d'indicateurs de suivi et de pilotage. Il est à noter que la démarche visant à actualiser la Connaissance Client lors des opportunités commerciales (révision par anticipation) a fortement contribué à la campagne de révision 2022. En complément, la fiabilisation des bases clients se poursuit afin de renforcer la qualité des données et du criblage de ces bases. Ce chantier doit améliorer le niveau de connaissance client sur le long terme pour en faire un facteur de loyauté et prévenir et détecter les risques, notamment de blanchiment et de financement du terrorisme. Enfin, 2022 a été marqué par l'amplification des démarches de partage du KYC entre entités du Groupe avec pour effets de faciliter les démarches de KYC sur les clients multi-entités et éviter "un irritant client" (multiples sollicitations). La feuille de route 2023 vise à amplifier les démarches menées au cours des années précédentes : atteindre la cible de 100% du périmètre de révision 2022, renforcer les contrôles de la qualité, de la cohérence et de la fiabilisation des KYC (données/documents), poursuivre et amplifier la révision par anticipation afin de réduire les volumes à traiter les années suivantes, piloter et assurer le suivi de la révision périodique du KYC, déployer plus largement les échanges du KYC entre entités du Groupe et enfin, améliorer et fiabiliser le processus de connaissance des clients réalisant des activités à l'international.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est une préoccupation majeure pour le Groupe. Le dispositif Groupe repose sur (i) la classification des risques LCB-FT (ii) la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque (iii) la détection des opérations atypiques et le cas échéant, leurs déclarations auprès des cellules de renseignement financier ainsi que (iv) l'échange d'information LCB-FT intra-Groupe.

Le cadre réglementaire et de supervision en matière de Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme fait l'objet d'importants échanges au niveau européen dans le cadre de la mise en place d'une autorité de supervision européenne.

Par ailleurs, les dispositifs de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et la prévention du financement du terrorisme sont au coeur du dispositif LCBFT et font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision. Ainsi, la Caisse régionale est particulièrement attentive à faire évoluer son dispositif pour répondre à ces nouveaux enjeux et à s'adapter continuellement aux nouveaux risques dans le cadre de sa vigilance constante.

Dans ce cadre et eu égard à l'évolution des risques de délinquance financière, les standards et les attentes des autorités évoluent rapidement en la matière aussi dès 2021, dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale, un référent DAC 6 a été désigné.

Protection des données personnelles

Enfin, la protection de la clientèle reste une priorité affirmée de la Caisse régionale, en pleine adhésion avec son projet Client.

S'agissant des thématiques de conformité réglementaire, l'année 2021 a été marquée par le suivi du correct déploiement opérationnel de MIFID2, PRIIPS.

Ainsi la Caisse régionale est dotée d'un dispositif complet dont un rapport annuel de gouvernance produit, une cartographie des rémunérations et avantages (afin de s'assurer de l'absence de situation de conflit d'intérêt en matière de distribution d'instruments financiers), la publication de l'évaluation annuelle sur la qualité d'exécution obtenue au titre des services de réception et transmission d'ordres (RTS28), une Politique de meilleur sélection du Crédit Agricole sur les instruments financiers et les opérations de financement sur titres, et la Directive sur l'Intermédiation en Assurance (DDA) et depuis 2021, une Politique d'intégration des risques en matière de durabilité.

GLOSSAIRE

ACRONYMES

ABE

Autorité bancaire européenne ou *European Banking Authority* (EBA)

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Afep/Medef

Association française des entreprises privées/Mouvement des entreprises de France

AMF

Autorité des marchés financiers

BCE

Banque centrale européenne

ESG

Environnement, Social, Gouvernance

ETI

Entreprise de taille intermédiaire

IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)

PME

Petite et moyenne entreprise

PMT

Plan à moyen terme

RBE

Résultat brut d'exploitation

RSE

Responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise

SREP

Supervisory Review and Evaluation Process

TPE

Très petites entreprises

TERMES

Actifs grevés

Les actifs grevés sont ceux qui sont immobilisés comme une garantie, sûreté ou rehaussement de crédit pour une transaction, quelle qu'elle soit.

ANPA *Actif net par action* / ANTPA *Actif net tangible par action*⁽¹⁾

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond aux capitaux propres part du Groupe ajusté des AT1 rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond aux capitaux propres tangibles part du Groupe ajusté des AT1 c'est-à-dire retraités des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

Agence de notation

Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle).

ALM *Asset and Liability Management – gestion actif-passif*

La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et/ou sa rentabilité future.

ANC *Actif net comptable*⁽¹⁾

L'actif net comptable correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes AFS et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

Appétit *(appétence) au risque*

L'appétit au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

AT1 *Additional Tier 1*

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

Autocontrôle

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrent pas dans le calcul du BNPA, puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

Bâle 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la directive 2013/36/UE (CRD 4 – *Capital Requirement Directive*) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – *Capital Requirement Regulation*).

BNPA *Bénéfice net par action*⁽¹⁾

C'est le bénéfice net de l'entreprise, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente (voir Dilution).

CCA *Certificat coopératif d'associés*

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

CCI *Certificat coopératif d'investissement*

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

(1) Indicateur alternatif de performance.